

No 30

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Bertrand Reich, Administrateur

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Le Président ouvre la séance. Il salue les Conseillères administratives, l'Administrateur de la Commune délégué par le Conseil d'Etat, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 117-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une concession d'occupation sur domaine public communal sis sur les parcelles Nos 2827, 2828, 2833, 3553 de la Ville de Carouge, à ViaEtoile Sàrl, pour une tranchée couverte et ses ouvrages annexes constituant l'accès souterrain privé destinés à desservir les immeubles du quartier de l'Etoile, pour une durée de 25 ans, ou jusqu'à entrée en force d'une concession de 99 ans
5. Délibération administrative **DA 118-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une concession d'occupation sur domaine public communal sis sur les parcelles Nos 2827, 2828, 2833, 3553 de la Ville de Carouge, à ViaEtoile Sàrl, pour une tranchée couverte et ses ouvrages annexes constituant l'accès souterrain privé destinés à desservir les immeubles du quartier de l'Etoile, pour une durée de 99 ans
6. Délibération administrative **DA 120-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier N° 30065, situé à la future rue du Trusquin, entre la rue de Horlogers, la route de Veyrier et la rue de la Fontenette, au lieu-dit « Ilot des Menuisiers », à la modification de servitudes et à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.— destiné à la prise en charge de la part de la Ville de Carouge aux aménagements du passage sur la parcelle 2192 de Carouge

7. Délibération administrative **DA 122-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'915'000.— TTC (dont CHF 91'221.47 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en conformité énergétique des systèmes d'éclairage des bâtiments publics du parc immobilier de la Ville de Carouge
  8. Délibération administrative **DA 123-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 8'620'801.68 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2023
  9. Délibération administrative **DA 124-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 60'000.— TTC, pour l'octroi d'une subvention extraordinaire au club CAROUGE NATATION de Carouge pour 2023
  10. Délibération administrative **DA 125-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 10'942'000.— TTC, (dont CHF 521'050.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le chemin de Pinchat et jusqu'au Rondeau de Carouge, y compris le coût des acquisitions foncières
  11. Délibération administrative **DA 126-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de CHF 1'877'000.— TTC. (dont CHF 89'334.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements des parcelles du domaine public communal attenantes à l'îlot Léopard sur les rues des Horlogers, des Moraines, de la Fontenette et la future rue du Trusquin
- Propositions des membres du Conseil municipal**
12. Motion **MO 031-2023 P** : Renforcement du plan canicule : cinéma et piscine gratuits pour les aîné-e-s
  13. Motion **MO 032-2023 P** : Projet d'horaire CFF à partir de 2025 : Préservons une desserte ferroviaire de qualité entre notre canton et le reste de la Suisse
  14. Motion **MO 033-2023 P** : Pour que la Ville de Carouge se dote d'un outil permettant de gérer les futurs investissements qu'elle doit assumer et permette ainsi à la commune d'avoir une planification financière à court et à long terme
  15. Motion **MO 034-2023 P** : Stations de recharges solaires, connectées et écoresponsables
  16. Postulat **PO 003-2023 P** : De l'espace pour le sport
  17. Résolution municipale **RM 007-2023 P** : Assurer la pérennité du financement intercommunal du dispositif d'accueil des personnes sans-abri
  18. Pétitions
  19. Questions

## Discours du Président

Avant d'aborder l'ordre du jour et pour sa première séance en tant que président du Conseil municipal, le Président souhaite adresser à l'assemblée ces quelques mots.

*Bien chers tous*

*L'ordre du jour de ce soir étant déjà particulièrement chargé, je me garderai bien de vous faire un long discours, de plus que je vous ai déjà adressé quelques mots lors de la garden.*

*Je suis particulièrement fier d'occuper ce poste que vous m'avez confié pendant cette année. Je vais faire tout ce qui est de mon possible pour me montrer digne de cette tâche.*

*Lors de notre premier Bureau, nous avons pu échanger quelques points de vue sur le déroulement de cette année ainsi que certains objectifs que nous voulons atteindre.*

*Cette année, nous allons si possible essayer de faire passer quelques sujets en discussion immédiate, ceci afin de soulager certaines commissions et ainsi laisser des dates libres pour d'autres sujets à traiter. Pour rappel, d'ailleurs, nous devons nous prononcer sur le futur de nos commissions et sur le nombre de commissaires par parti. Ce sujet n'est pas – et je le sais – une histoire de partis politiques mais plutôt de vision personnelle.*

*Pour que notre Bureau fonctionne bien, il faut, pour commencer, avoir des personnes adéquates, ce qui est le cas, je vous l'assure, le Bureau se composant de Céline Sana, vice-présidente, de Pierre Baertschi, notre secrétaire, et de Marie-France Châtelain, membre. Ce Bureau me convient à ravir. J'ai trouvé au sein de ces personnes une certaine complicité et une envie de travailler ensemble.*

*Si vous voulez que tout soit bien huilé, commençons par des choses simples. Je sais que, parmi nous, il y a des sujets qui pourraient toucher la sensibilité de chacune et chacun et en découler une décharge verbale qui, dans bien des cas, dépasse largement la pensée. Ceci étant, tout le monde a sa propre opinion et a le droit, et même le devoir, de la partager. Cependant, une exagération dans des propos mal apprêtés ne peut que nuire à l'image de la politique et, par là même, de Carouge.*

*Souvent, suivant les sujets, des commissions ont été faites pour étudier les dossiers. Il est donc inutile de refaire des commissions à l'interne du Conseil municipal. Soyez brefs et précis dans vos interventions, de façon à ne pas traîner en longueur des travaux déjà étudiés.*

*Si j'ai été élu par vous, c'est également et surtout pour garder une neutralité et une objectivité dans tous les cas de figure, et ceci pour tous les partis – j'ai bien dit « tous les partis ». Soyez également rassurés de ma transparence ainsi que de mon souci d'équité envers votre Conseil, qu'il soit municipal ou administratif.*

*Cette année est une année charnière, la quatrième. Les grands projets carougeois ont encore une année pleine pour pouvoir avancer. Profitons de cette année pour essayer de débloquer quelques dossiers, car nous savons pertinemment que, lorsque l'année des élections approche, une certaine tension est perceptible et, il faut bien le dire, tous autant que nous sommes, nous travaillons différemment pour préparer soit nos propres élections, soit celles de nos futures conseillères ou conseillers administratifs, que cela soit pour les stands, pour les projets de campagne, etc.*

*Je ne peux terminer ce petit texte sans vous rappeler qu'il serait de bon ton de vous excuser pour les repas du Conseil municipal, ainsi que pour les commissions, et de vous faire remplacer dans ces cas. Pensez à mettre vos portables sur silencieux lors de nos réunions.*

*Et je tiens tout particulièrement à remercier M. Raffaele Fraomene pour sa brillante présidence, et son Bureau in corpore qui a magistralement présidé lors de toute l'année passée.*

*Cette dernière phrase sera pour l'administration, qui m'a déjà épaulé et soutenu pendant cette prise de fonction, et je les en remercie tous.*

*Merci à vous et vive Carouge !*

*Applaudissements*

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 est approuvé par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de Mme Lammar :**

Accueil de M. Bertrand Reich

Ce n'est pas un scoop, puisque Mme Molinari a pu vous en parler au dernier Conseil municipal, mais ce soir celles et ceux qui ne le connaîtraient pas encore peuvent enfin mettre un visage sur son nom, puisqu'il est là : notre administrateur Bertrand Reich. Il vous dira quelque mot dans un instant, mais je souhaitais formellement vous le présenter et vous dire que nous avons beaucoup de plaisir, Mme Molinari et moi-même, à travailler avec lui.

Dénomination des lieux nautiques du Canton

Afin d'améliorer la désignation explicite, notamment pour les services d'urgence, de lieux à caractère nautique sur le territoire cantonal et spécifiquement sur les rives de l'Arve pour le territoire carougeois (puisque nous n'avons pas encore annexé le bain des Pâquis), la commission cantonale de nomenclature a préavisé favorablement à l'intention du Conseil d'Etat trois désignations.

Il s'agit de trois secteurs du bord de l'Arve qui seront officiellement appelés :

- Grève du Val-d'Arve (en aval du pont éponyme)
- Grève des Artisanes (à proximité du pont du chemin de fer)
- Grève Noie-tes-puces (en aval du pont de la Fontenette)

Le Conseil administratif a demandé que soit ajouté un quatrième lieu, soit la Grève des Orpailleurs, située entre le pont de la Fontenette et celui des Artisanes.

L'ensemble de ces lieux dits nautiques sur notre canton sera accessible par le guichet cartographique cantonal.

### Locaux et objectifs énergétiques 2023

Lors des présentations et discussions budgétaires de l'automne dernier, le Conseil administratif vous avait présenté la nécessité de surfaces administratives supplémentaires pour nos services, visant le moyen terme (soit entre aujourd'hui et la construction d'un hôtel de ville à l'horizon 2035 dans le cadre des équipements dans le PAV), ainsi que les lignes budgétaires relatives.

Le Conseil administratif a pu conclure des baux pour l'automne 2023 avec la CPEG et la Fondation immobilière de la Ville de Carouge pour des locaux situés à la rue des Noirettes – cela vous avait déjà été indiqué lors des discussions sur le budget l'année dernière – dans lesquels s'installeront les services des Ressources humaines et de l'Urbanisme, dans un premier temps. Par les rocades et réaffectations qui s'ensuivront, cela permettra également de disposer de locaux qui permettront la relocation successive et provisoire de services afin de procéder à la rénovation et mise aux nouveaux standards énergétiques des bâtiments administratifs que sont la mairie, la Débridée (service des Affaires sociales) et la maison Delafontaine dans laquelle nous nous trouvons. Bien sûr ce concept global ainsi que chacun des projets sera présenté à votre Conseil, comme il se doit.

### Défibrillateurs

Je souhaitais vous informer que dans le cadre du plan d'action cantonal en cas de crise majeure et la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU), les écoles carougeoises ont été définies comme PRU en complément de la caserne des pompiers et du triangle des Pervenches afin de répondre aux critères de la cellule de crise cantonale. Nous avons sélectionné trois écoles afin de garantir un site pour 5'000 habitants car ces lieux répondent parfaitement aux critères définis par le Canton et sont connus de la population. Le triangle a été choisi en remplacement de l'école des Pervenches qui sera en travaux dès la rentrée 2024.

Pour chaque PRU un équipement minimum a été défini et la ville de Carouge a fait l'acquisition du matériel nécessaire pour équiper les sites choisis. A cet effet il est demandé que ces lieux soient équipés d'un défibrillateur.

Nous avons donc décidé d'équiper l'ensemble des écoles carougeoises d'un défibrillateur sachant qu'il pourra aussi être utilisé par les différents utilisateurs de ces bâtiments et des formations seront proposées afin qu'un maximum de personnes puisse les utiliser en cas de besoin.

A noter que les acquisitions pour l'équipement des PRU et ainsi que les défibrillateurs vont générer un dépassement sur les lignes budgétaires des sapeurs-pompiers et MSST

### Musée de Carouge

J'ai le plaisir de vous informer que, depuis hier soir, une nouvelle exposition au musée de Carouge propose de découvrir une partie des collections du musée sous un angle nouveau, un regard différent : celui de l'inventaire inventé de Nicolas Lieber.

Nicolas Lieber est photographe et plasticien. Il vit et travaille entre Bâle et Carouge, où se trouve par ailleurs son atelier de photographie.

Parallèlement à son travail artistique, il réalise des mandats pour des musées, galeries, artistes et manifestations culturelles.

Depuis 2016, il photographie les collections du musée de Carouge dans le cadre du travail d'inventaire. En faisant défiler plusieurs milliers d'objets sous son objectif, il a découvert des pièces exceptionnelles, uniques, voire insolites. La tête remplie de toutes ces images, il propose une lecture et une mise en scène personnelles des collections ; les œuvres exposées entrent ainsi en résonance autour de plusieurs thématiques principalement iconographiques et esthétiques. Il s'agit, d'une part, de mettre des objets en associations inédites entre eux et, d'autre part, de les lier à des réponses photographiques tirées des archives de Nicolas Lieber ou réalisées spécialement pour cette exposition.

Le vernissage ayant eu lieu hier, cette exposition est à voir jusqu'au 3 septembre 2023, puisque depuis cette année, nous sommes revenus à trois expositions annuelles. Il y aura donc encore une exposition de l'automne.

### Fête de la musique

Les vendredi 23 et samedi 24 juin, Carouge se met au diapason pour accueillir la Fête de la musique et offrir au public de la cité sarde un programme plein de jolies surprises et d'idées nouvelles. Plus d'une dizaine de concerts sont prévus pour l'édition 2023 qui se tiendra en plusieurs lieux de la commune, dont la parc Cottier, le Chat noir, le temple, les jardins de la mairie, la fontaine des tours ou dans un lieu tenu secret jusqu'au concert, avec le concept désormais bien connu du piano égaré.

Un esprit créatif et festif soufflera sur le programme concocté, cette année, par l'Association de Soutien à la Musique Vivante (ASMV). Le menu promet de réjouir les appétits de tous les amoureux et amoureuses des sons.

Le programme complet se trouve sur le site de la commune.

### Agri.Fête

Mes deux dernières communications, réjouissantes, démontrent que les fêtes sont de retour à Carouge.

Vous avez aimé la fête de la tomate, vous adorerez Agri.Fête ! Mêmes organisateurs, mais un programme un peu différent et un retour aux sources sont proposés. Du 7 au 9 juillet vous pourrez découvrir l'agriculture locale sous toutes ses formes lors d'Agri.Fête, sur la place de Sardaigne. Des fleurs au vin, en passant par la basse-cour et le miel, toutes les filières agricoles du canton y seront représentées et vous réservent de belles surprises. Au programme : jeux, animations, ateliers, dégustation, vente, food-trucks, concerts et rencontres avec les acteurs du terroir genevois.

Cet événement a à cœur de mettre à l'honneur toutes celles et ceux qui nous nourrissent chaque jour et de nous faire partager et découvrir leur travail.

### Léman bouquet festival

Le Léman bouquet festival aura lieu le 8 juillet prochain. Quatre scènes, situées sur quatre communes, en France et en Suisse, accueilleront des concerts dans le cadre du festival.

Le caractère transfrontalier de cet événement est un élément essentiel de ce projet qui reflète le partage et la collaboration. Le concept original est de partir à l'aventure à vélo et d'explorer les paysages pittoresques qui accompagnent le lac Léman. Lors de vos haltes, des concerts et de la gastronomie sont prévus pour réjouir vos oreilles et vos papilles.

A Excenevex l'Orchestre de Chambre de Genève partagera la scène de l'église Saint-Symphorien avec des artistes hongrois. Un concert sur le port d'Yvoire à 12h verra une

collaboration unique entre le Chœur Universitaire de Lausanne et le Budapest Sound Collective. A Messery c'est un programme de musique ancienne avec Les Ambassadeurs - La Grande Ecurie, résidents du Centre de Musique Baroque de Versailles, qui est prévu. Et enfin, cette journée sportive et culturelle se terminera par un gala d'opéra à la Salle des Fêtes de Carouge avec les soprano et mezzo-soprano ukrainiennes Khrystyna Babchuk et Margharyta Bilokiz, le ténor belge Denzil Delaere et le baryton-basse hongrois Adam Horvath.

A noter que, comme les organisateurs de ce festival sont hongrois, nos amis de Budavar avec qui nous sommes jumelés seront présents

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Proposition du Conseil administratif relative à la donation à la ville de Carouge de la parcelle 3323 de Carouge

Cette communication concerne le secteur jadis occupé par l'entreprise Similor, et plus particulièrement une parcelle située dans la forêt, juste en dessus du quartier Carouge 1227, rue du Tunnel. La société Laufen (Similor) AG possède la parcelle n° 3323 d'une superficie de 1'057 m<sup>2</sup> dont elle souhaiterait faire donation à la ville de Carouge. Comme vous le savez depuis 2009, et suite à sa fusion avec la société Laufen, toute la production de Similor a été transférée à Laufen.

Cette donation est motivée par le fait que la société Similor n'a donc plus aucune activité sur le canton et ne souhaite dès lors plus posséder cette parcelle boisée. A noter que les frais de notaire seront également pris en charge par la société.

Ce terrain est constitué principalement de zone forêt avec un reliquat de ZD3 matériellement inconstructible et est adjacent à des parcelles en domaine privé communal. Cela constitue pour la ville de Carouge l'occasion de consolider sa maîtrise foncière sur les parcelles de la moraine et ainsi faciliter la gestion et l'entretien de la forêt s'y trouvant.

À la suite de l'accord de principe donné par le Conseil administratif le 2 février 2023, les démarches entreprises pour la donation de la parcelle 3323 ont abouti à la préparation d'une délibération administrative, car en tant qu'acquisition foncière cette donation doit être validée par le Conseil municipal, après signature par le Conseil administratif.

Nous avons appris récemment que pour des raisons de changement de raison sociale de l'entreprise, la signature par le Conseil administratif doit impérativement avoir lieu avant le 30 juin de cette année et une clause précise que cela sera valable sous réserve d'un vote de votre Conseil.

La délibération administrative relative à cette cession sera donc soumise à votre Conseil en septembre et le Conseil administratif sollicitera alors un vote sur le siège, rendu nécessaire par des impératifs juridiques auxquels la société donatrice est soumise. Dans l'intervalle, il sera répondu aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser sur le sujet.

#### Bilan : Opération Nouvelle Lumière 2023 Caroubiers

Fin mai, s'est terminée la 12<sup>ème</sup> opération Nouvelle Lumière, anciennement appelée Opération écosociale, dans le secteur Caroubiers/Noirettes, en partenariat avec SIG éco21.

246 ménages ont souhaité bénéficier d'une visite gratuite de leur logement, soit un taux de succès de 95%, ce qui est un record pour ce type d'opérations. Ils ont pu recevoir des nouveaux appareils et luminaires peu gourmands en électricité (ampoules LED, bouilloires et économiseurs d'eau), ainsi que des conseils sur les éco-gestes du quotidien, des sacs compostables et la « p'tite poubelle verte ».

Selon les données collectées, SIG éco21 s'attend à une économie électrique de 33'500 kWh/an pour l'ensemble des logements visités, soit l'économie de la consommation de 18 logements de ce type.

L'économie thermique liée à l'économie d'eau chaude sanitaire devrait quant à elle atteindre 95,1 tCO2 sur les 10 prochaines années.

Ce bilan très positif s'ajoute à celui des 11 autres opérations de ce type menées à Carouge depuis 2012. Près de 5'000 ménages en ont bénéficié, avec en moyenne une économie d'électricité de 10 à 15% par logement. La Ville de Carouge remercie chaleureusement SIG-éco21 pour ce partenariat et explore avec les responsables de ce programme de nouvelles possibilités d'opérations de ce type pour l'année prochaine.

#### Retours sur la pénurie d'énergie

Cet hiver clément a permis de réduire de manière significative les besoins énergétiques et d'éviter les pénuries d'électricité et de gaz. Les stocks de gaz ont été remplis assez en avance en disposant de la fourniture russe, les réserves hydroélectriques ont été constituées.

A l'échelle du canton de Genève, les mesures prises par les usagers ont permis des économies d'énergie, déduction faite de l'effet météo, de 3% pour l'électricité et de 6% pour le gaz. Nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs respectifs de 10 et 15% fixés par la Task Force énergie mise en place au niveau cantonal.

A la suite des conditions météorologiques favorables et aux mesures prises pour les bâtiments et installations appartenant à la Commune, le Conseil administratif constate avec satisfaction une baisse significative de la consommation d'énergie sur nos infrastructures, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, soit :

- Electricité : -10% par rapport à l'hiver 2021-2022 ;
- Eclairage public : -12% en 2022 par rapport à l'année précédente ;
- Chauffage (gaz, mazout et chauffage à distance) : -24% par rapport à l'hiver 2021-2022, dont -12% sont liés aux conditions météorologiques et -12% aux mesures d'économies.

A noter que cette analyse ne concerne que les bâtiments disposant de relevés mensuels (principalement les gros consommateurs) et dont l'usage est similaire d'une année à l'autre. Les consommations de l'éclairage public ne sont connues par SIG que sur une base annuelle à ce jour.

Le Conseil administratif remercie chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur adaptation à ces changements et aux personnes qui ont participé à la mise en œuvre de ces mesures d'économie dans l'urgence et avec efficacité.

Le Conseil administratif a décidé de pérenniser les mesures mises en place cet hiver au sein des bâtiments communaux et dont la liste précise se trouve sur CMnet.

Les mesures suivantes concernant l'éclairage public et les illuminations seront également pérennisées :



- Extinction de l'éclairage public en fonction des lieux, de la fréquentation et des paramètres techniques de 22h ou 01h à 05h du matin ;
- Extinction totale des éclairages extérieurs des bâtiments communaux ainsi que des éclairages décoratifs ;
- Illuminations hivernales « Carouge Magique » intégralement repensées, avec une réduction de la durée et de l'amplitude journalière (lorsque techniquement possible) et une consommation réduite d'énergie de 90%.

Pour le sport :

- Piscine Pervenches : température ramenée à 26°C ;
- Patinoire extérieure : exploitation limitée dans le temps et réduction des éclairages.

### *Perspectives pour l'hiver prochain*

Concernant l'hiver prochain, la situation reste tendue sur le front énergétique. La rigueur de l'hiver n'est pas prédictible, la sécheresse de cet hiver pourrait par exemple mettre à mal les réserves hydroélectriques.

Il est dès lors important de faire preuve de prudence concernant l'hiver prochain ainsi que les suivants et d'accentuer les efforts engagés par chacun et chacune dans les économies d'énergie. Le « Winterstrom » restera très certainement un problème pour plusieurs années encore et une préparation adaptée est essentielle. Je reviendrai vers vous quand nous aurons plus de détails sur la situation de l'année prochaine et sur les plans que nous sommes en train de préparer.

### D'où viennent les personnes qui fréquentent les rues et les commerces des centres-villes et par quel moyen de transport ?

L'étude menée en 2021 « Attractivité des centres-villes pour le commerce – accessibilité et aménagements » fait la lumière sur ces questions dans six villes moyennes de Suisse romande, dont Carouge. Les résultats publiés début juin orientent la gestion des accès aux centres-villes et l'aménagement des espaces publics, spécifiquement dans les zones piétonnes ou à trafic limité.

J'ai le plaisir de vous informer que la ville de Carouge a pris part à cette étude lancée par Mobilité piétonne Suisse, la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud et le bureau de coordination pour la mobilité durable de la Confédération. Elle a pour but d'évaluer l'attractivité des centres-villes pour le commerce au regard de plusieurs critères, dont notamment l'accessibilité, le mode de transport utilisé, le motif de la visite, l'aménagement de l'espace public, la diversité de l'offre des commerces ou encore le type d'achat effectué.

Six communes romandes de taille comparable ont pris part à l'étude (Bulle, Carouge, Fribourg, Lancy, Vevey et Yverdon-les-Bains). A Carouge, l'étude a été menée fin juin-début juillet 2021 *via* une enquête auprès des clients et des commerçants, principalement sur la rue Saint-Joseph piétonne et sur son prolongement (à l'époque pas encore piétonne) avant la réalisation de la deuxième étape. Deux ateliers participatifs ont aussi été organisés avec plusieurs commerçants, la Commune et des représentants des Intérêts de Carouge et de la CAV. Au total, ce sont 266 clients et 7 commerces qui ont été spécifiquement interrogés.

Les résultats de l'étude sont très positifs pour notre commune et démontrent que le contexte dans lequel évoluent nos commerces est porteur. La mise en valeur de l'espace-rue, son animation reliée à la tenue notamment des marchés, la diversité des commerces

et l'excellente desserte en transports publics jouent définitivement un rôle dans son attractivité.

Il est intéressant de relever quelques-uns des éléments qui ressortent de l'étude. C'est à pied que la majorité des gens se rendent jusqu'au centre de Carouge (41%). Les personnes venues à pied ou à vélo sont celles qui fréquentent les rues commerçantes le plus souvent. L'étude met en lumière que les personnes venues en voiture (20% pour notre ville) ne transportent pas un volume plus important et n'effectuent pas plus d'achats que les autres clients.

Je vous invite à consulter les résultats complets de l'étude qui est en ligne sur CMnet et sur le site de la Ville, sous l'onglet « Service de l'urbanisme ». A noter qu'une commission de présentation sera organisée cet automne.

### Chasse aux glaces : soutien reconduit pour 2023

Au vu du succès des éditions précédentes et la forte demande des écoles notamment dans le but de continuer à proposer des activités de qualité, accessibles et tournées vers la découverte des commerçants et artisans locaux de notre Ville, Carouge renouvelle son soutien au jeu de piste « la Chasse aux glaces », de mi-juin à fin août, dans les rues de Carouge.

La Chasse aux glaces a pour but de favoriser les activités en famille dans un contexte de découverte de la ville, de façon ludique et éducative. Les parents et enfants sont plongés dans une histoire, leur permettant d'apprécier les aspects historiques et culturels de Carouge. Ceci tout en dégustant des glaces à la découverte également des différents procédés de fabrication utilisés par les commerces locaux.

À titre d'exemple, en 2022, 464 participants ont arpenté les rues de Carouge.

218 provenaient de Suisse (dont 38% de Genève, 19% de Carouge et 2% de Fribourg) et 33 participants de toutes provenances.

Ce jeu a donc donné une très bonne visibilité à la ville de Carouge et a permis d'attirer de nouveaux visiteurs.

Le soutien de la Ville de Carouge permet d'offrir des prix attractifs sur ce parcours, du 15 juin au 31 août, au prix de CHF 10.- au lieu de CHF 18.-.

Les réservations se font en ligne sur le site d'urban-events.ch.

### **Communications de M. Reich :**

#### Discours de l'Administrateur

Vous le savez, le Conseil d'Etat m'a nommé administrateur provisoire depuis le 1<sup>er</sup> juin de cette année, suite à l'élection d'Anne Hiltpold au Conseil d'Etat. Officiellement, la mission de l'administrateur provisoire consiste à expédier les affaires courantes de la Commune jusqu'à la prestation de serment de la personne succédant, en l'occurrence, à Anne Hiltpold. En clair, cela veut dire que l'administrateur provisoire n'a pas de rôle politique.

Ma compréhension de ma mission est un peu plus large que cela. C'est d'abord d'être un soutien aux magistrats qui sont en place, de le faire dans l'intérêt de Carouge, de façon à assurer le bon fonctionnement de l'administration et sans considération dogmatique ni politique. Ici, je n'aurai pas de couleur politique. C'est pour moi un vrai défi. Je suis sûr que je pourrai compter sur vous pour m'aider à le relever.

Les élections auront lieu au premier tour le 1<sup>er</sup> novembre de cette année, respectivement le 3 décembre s'il y a un deuxième tour. C'est donc pendant quelques mois que nous allons travailler ensemble. Je m'en réjouis. Je m'en réjouis, parce que l'échelon communal est un échelon qui m'a toujours passionné. Je m'en réjouis parce que Carouge est le premier lieu où j'ai pu travailler comme étudiant pour gagner ma vie – j'ai découvert qu'il y avait une vie qui pouvait commencer à 4h du matin dans les entrepôts d'une coopérative dont je ne dirai pas le nom. C'est aussi une ville qui, pour moi, est très rattachée à la culture, à l'art de vivre et une ville où il fait bon vivre – et cela n'a rien à voir avec le fait que ma fille a décidé d'y vivre parce que, comme elle le dit, « c'est trop chouette ».

Je souhaite remercier mes collègues pour l'accueil qu'elles m'ont fait. Cela n'a pas dû être facile pour elles qui avaient l'habitude de travailler en bonne harmonie avec une magistrate expérimentée, d'être une des villes de Suisse où le Conseil administratif n'était composé que de femmes. Mon arrivée a brisé cela, j'en suis navré, mais je n'y peux rien. J'espère que la bonne entente que nous avons pu avoir depuis le 1<sup>er</sup> juin va continuer. J'aimerais aussi remercier l'administration pour son accueil bienveillant. Je sollicite également votre bienveillance parce que, vous le constaterez, je suis incapable de me souvenir des noms des personnes et des lieux – j'ai d'innombrables défauts mais je ne vais pas les énumérer, vous les trouverez assez vite.

*Applaudissements*

#### Présentations de deux nouveaux collaborateurs

J'ai le plaisir de vous présenter deux nouveaux collaborateurs, qui sont accompagnés ce soir par le caporal Buclin en l'absence de M. Bavaud qui est excusé.

Mme Sabrina PODDA a été engagée en qualité d'agente de police municipale, à 100%, dès le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Mme Podda a débuté son activité au sein de la police municipale de la Ville de Carouge avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises jusqu'à ce jour. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

*Applaudissements*

M. Claude CHATELAIN a été engagé en qualité d'agent de police municipale, à 100%, dès le 1<sup>er</sup> juin 2023.

M. Châtelain a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge avec enthousiasme et détermination. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises en tant qu'agent de police municipale. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

*Applaudissements*

#### Restaurant scolaire

Le Conseil administratif a pris la décision de louer à la paroisse catholique de Carouge une partie de ses locaux situés à la rue Jacques-Dalphin pour ouvrir en urgence un nouveau restaurant scolaire.

En effet, les chiffres qui lui sont parvenus par le GIAP pour la rentrée d'août 2023 sont en forte augmentation (+6,01 pour Jacques-Dalphin, +16,67% pour Promenades).

Le restaurant scolaire du 18 Promenades est saturé, d'où un manque de temps pour que les enfants se resservent ou qu'ils finissent tranquillement leurs assiettes.

C'est donc une satisfaction et un soulagement d'avoir trouvé une solution répondant parfaitement aux besoins.

Il en résulte pour 2023 un dépassement de budget de CHF 35'000.- qui comprend la location, un transport supplémentaire par Foyer Handicap et le nettoyage des locaux.

Au budget 2024 figurera l'ensemble des dépenses comprenant ce nouveau site.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le bureau n'a pas de communication spécifique, hormis adresser ses vœux de bienvenue à Bertrand Reich et ses remerciements pour sa mise à disposition au bénéfice de la commune de Carouge.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 117-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONCESSION D'OCCUPATION SUR DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS SUR LES PARCELLES NOS 2827, 2828, 2833, 3553 DE LA VILLE DE CAROUGE, A VIAETOILE SARL, POUR UNE TRANCHEE COUVERTE ET SES OUVRAGES ANNEXES CONSTITUANT L'ACCES SOUTERRAIN PRIVE DESTINES A DESSERVIR LES IMMEUBLES DU QUARTIER DE L'ETOILE, POUR UNE DUREE DE 25 ANS, OU JUSQU'A ENTREE EN FORCE D'UNE CONCESSION DE 99 ANS**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 8 juin 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barro s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barro répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

#### **5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 118-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONCESSION D'OCCUPATION SUR DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS SUR LES PARCELLES NOS 2827, 2828, 2833, 3553 DE LA VILLE DE CAROUGE, A VIAETOILE SARL, POUR UNE TRANCHEE COUVERTE ET SES OUVRAGES ANNEXES CONSTITUANT L'ACCES SOUTERRAIN PRIVE DESTINES A DESSERVIR LES IMMEUBLES DU QUARTIER DE L'ETOILE, POUR UNE DUREE DE 99 ANS**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 8 juin 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barro s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barro répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Fraomene revient sur la délibération précédente. Lors de la commission, le groupe PLR s'était inquiété des rues qui sont soit parallèles soit perpendiculaires à l'avenue de la Praille et à la rue Antoine-Jolivet, qui seront fermées durant le chantier. Il convient d'éviter de surcharger le centre de Carouge ou d'intensifier encore le trafic sur la route des Acacias. Le groupe PLR a en effet constaté en commission que les véhicules provenant des rues Léopard, Caroubiers, Noirettes, Jacques-Grosselin, Gabelle et d'autres encore et qui veulent rejoindre la route des Jeunes ou aller en direction de Bachet ou de la Jonction n'auraient pas beaucoup d'autres solutions que de passer soit par le centre de Carouge, soit par le bas de la rue de la Gabelle qui serait alors complètement surchargée. La conseillère administrative a rassuré le groupe PLR en indiquant que le nécessaire serait fait, mais M. Fraomene tenait malgré tout à rappeler ce point, afin que celui-ci ne soit pas oublié lors de la mise en œuvre du projet de tranchée.

M. Ducellier ajoute que le groupe PLR a également souhaité que les aménagements de surface soient coordonnés avec la société au bénéfice de cette concession, afin de s'assurer que les travaux qu'entreprendra la ville de Carouge soient en conformité avec les infrastructures routières qui se situent en dessous, pour éviter des contraintes techniques à long terme. Le groupe PLR a en outre souhaité que les porteurs de parts de la sàrl soient connus du Conseil administratif et notamment leur évolution dans le temps.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 120-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N° 30065, SITUE A LA FUTURE RUE DU TRUSQUIN, ENTRE LA RUE DE HORLOGERS, LA ROUTE DE VEYRIER ET LA RUE DE LA FONTENETTE, AU LIEU-DIT « ILOT DES MENUISIERS », A LA MODIFICATION DE SERVITUDES ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 30'000.— DESTINE A LA PRISE EN CHARGE DE LA PART DE LA VILLE DE CAROUGE AUX AMENAGEMENTS DU PASSAGE SUR LA PARCELLE 2192 DE CAROUGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 15 juin 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle l'amendement adopté par la commission. Il s'agit de :

*Modification du préavis communal avec la suppression de la phrase : « ...soit en intégrant le dispositif de gestion des déchets à l'intérieur des locaux ».*

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame relève que le plan localisé de quartier a été présenté en commission, avec les contraintes et les complications qui pourraient avoir lieu, parmi lesquelles la question de la déchetterie située le long de la route principale, avec un problème de conflit d'usage identifié par l'administration entre le trottoir et les bâtiments. C'est la raison pour laquelle le préavis communal indiquait que, si la réflexion sur le projet définitif confirmait cette crainte, il serait demandé aux porteurs de projet d'intégrer le dispositif de gestion des déchets à l'intérieur des locaux. Ce complément au préavis semblait sensé et raisonnable dans le cadre de la défense des intérêts communaux et de la circulation des piétons, des cyclistes et des autres utilisateurs à proximité de la route principale. Par conséquent, M. Calame considère qu'il est difficile de voter l'amendement et qu'au contraire, il semble judicieux de maintenir cette phrase dans le préavis.

M. Ducellier indique que le groupe PLR maintient cet amendement, afin de supprimer la possibilité de gérer les déchets en sous-sol car il semble incohérent d'obliger les futurs habitants à amener une partie de leurs déchets dans leur sous-sol et une autre partie dans l'écopoint situé à proximité. Il a été expliqué en commission qu'il aurait été possible de retirer l'alignement de l'immeuble par rapport à la rue, mais que cette option n'avait pas été acceptée par la commission d'urbanisme dans le cadre du préavis sur le PLQ, afin de maintenir une vision urbanistique cohérente de cette rue. Le groupe PLR considère qu'il faudrait essayer de déplacer l'écopoint pour éviter qu'il se retrouve face à la façade de l'immeuble, et donc des fenêtres des futurs habitants. Il serait nécessaire de trouver pour cet écopoint un emplacement plus logique dans le quartier et qui soit accessible, pour favoriser le tri des déchets.

Mme Molinari précise que la volonté du Conseil administratif n'est pas de favoriser un entreposage des déchets au sous-sol du bâtiment. Mais la réalité a été étudiée de manière détaillée par les services communaux, et malheureusement les possibilités de localisation d'un écopoint sont extrêmement limitées par le contexte du projet. Si aucune autre opportunité ne se présente, il serait compliqué de déplacer l'écopoint. C'est la raison pour laquelle le préavis comporte la phrase qui fait l'objet de l'amendement et qui vise à essayer de trouver une solution qui permette une cohabitation des usages favorable à chacun et chacune. Mme Molinari ajoute que le recul du bâtiment évoqué par M. Ducellier ne concernerait pas l'entier de l'immeuble, mais seulement le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage.

M. Prod'hom rappelle qu'un PLQ fixe des orientations, qui sont ensuite affinées par les projets menés en autorisation de construire qui, eux, préciseront notamment les questions

de gestion des déchets, conformément à la réglementation en vigueur. Il l'a dit au caucus des Vert.e.s, cette phrase a un sens si la Commune veut appuyer la nécessité de trouver une solution, mais l'administration cantonale le demandera de toute façon. Cet amendement n'a finalement aucun enjeu parce que le problème sera réglé plus tard dans le processus.

M. Morex considère que l'amendement demande à juste titre de mettre en place un écopoint. Toutefois, il se méfie, pour avoir vécu il y a quelques années un écopoint qui avait été promis à la rue de Veyrier et qui finalement n'est qu'un demi-écopoint. Le libellé de l'amendement ne semble pas assez précis pour garantir qu'il s'agira d'un véritable écopoint.

M. Voignier ajoute qu'il serait étrange de ne pas prévoir l'obligation de faire un écopoint complet dans un nouveau quartier, et d'envisager plutôt une mixité, avec une gestion des déchets en partie en sous-sol et en partie en extérieur. La Commune a l'occasion d'exiger cet écopoint à l'extérieur, et elle doit le faire. La question ne se pose même pas. Sinon, dans quelque temps, comme l'ont vécu les tours de Carouge, des incendies vont se produire et des caméras de surveillance devront être posées parce que la peur s'installe chez les habitants. Pour de nouveaux bâtiments, ce serait un comble de prévoir la gestion des déchets en sous-sol. Il aurait fallu avoir cette réflexion en amont. M. Voignier regrette qu'elle n'ait pas eu lieu, mais maintenant il faut réagir, avec cet amendement qui impose l'obligation de prévoir un écopoint. Des communes avoisinantes l'ont fait sur tout leur territoire. M. Voignier pense que Carouge devrait arriver à le faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement, qui consiste à modifier le préavis communal en supprimant la phrase : « ... soit en intégrant le dispositif de gestion des déchets à l'intérieur des locaux ».

**L'amendement est accepté par 25 oui, 1 non et 5 abstentions.**

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

M. Barro souhaite préciser qu'il s'abstient pour des questions de conflit d'intérêts, comme mentionné lors du dernier Conseil municipal.

**La délibération ainsi amendée est acceptée par 27 oui, 0 non et 4 abstentions.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 122-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'915'000.— TTC (DONT CHF 91'221.47 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE DES SYSTEMES D'ECLAIREMENT DES BATIMENTS PUBLICS DU PARC IMMOBILIER DE LA VILLE DE CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite à l'adoption du plan directeur de l'énergie du Conseil d'état en décembre 2020 visant à réduire par 3,5 la consommation d'énergie et demandant l'exemplarité des communes, ainsi que la déclaration d'urgence climatique votée par le Conseil municipal en janvier 2021 (motion 007-2020). Elle fait également suite aux mesures prises l'automne dernier en réaction à la crise énergétique, sachant que si cette dernière a été bien moins dramatique que prévu, il n'en demeure pas moins que le risque n'est pas écarté pour les années à venir, comme l'a relevé Mme Molinari dans ses communications.

Le Conseil administratif s'est donné les objectifs suivants :

- Respecter les objectifs énergétiques et temporels fixés par la Confédération
- Consolider le label Cité de l'Energie

- Réduire la consommation électrique des bâtiments communaux avec une économie totale annuelle estimée à CHF 82'300.- (soit 274'000 kWh/an)
- Améliorer la qualité de l'éclairage (effectivement, ce terme existe bien en français)

Dès lors, une action drastique sur les systèmes d'éclairage apparaît comme opportune, avec un résultat très intéressant, comme indiqué précédemment.

La ville de Carouge a déjà débuté ces actions, là où cela était facilement possible, mais il s'avère que, si la volonté est d'intervenir de manière optimale, il ne s'agit pas de simplement changer une ampoule, mais d'effectuer des travaux conséquents et d'ampleur visant à remplacer des installations entières et à installer où nécessaires des détecteurs. Ces travaux vont s'étaler jusqu'en 2026 et concernant tous les bâtiments communaux.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal un crédit de construction de CHF 1'915'000.- (dont CHF 91'221.50 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal).

A noter qu'une partie des travaux d'installation et de remplacement des installations seront réalisés par les électriciens du SVEM, mais que ces derniers ne pourront pas tout effectuer sans renfort. Dès lors, il est prévu d'engager des ressources externes supplémentaires équivalent à 2 ETP en agents spécialisés.

Le Conseil administratif répondra volontiers à toutes les questions en commission.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoie en commission Développement durable.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier recommande à la commission d'étudier dans quelle mesure il est nécessaire de changer l'ensemble ou s'il est possible de changer seulement les néons. Les néons tels qu'on les connaissait à l'époque n'existent plus et tout est LED aujourd'hui, mais M. Voignier croit savoir qu'un système d'adaptation permet d'éviter de devoir changer toute l'installation. Cela aurait une incidence relativement importante sur les coûts. Il souhaite savoir par ailleurs si la Commune a ciblé en priorité les bâtiments qui nécessiteraient d'intervenir rapidement. Enfin, les éclairages seront-ils évolutifs, avec détecteur de présence et variation de l'intensité lumineuse ?

Au nom du groupe de Vert.e.s, Mme Bertholon fait part d'une remarque générale. Le groupe des Vert.e.s est satisfait que la Commune avance dans la démarche de mise en conformité énergétique. Dans le contexte, comme le disait Mme la Magistrate, de la reconnaissance par ce Conseil de l'urgence climatique, dans le contexte du plan directeur cantonal de l'énergie et dans le contexte des objectifs énergétiques de la Confédération, ce plan de l'éclairage est nécessaire. Cette démarche permettra à la Commune de se conformer à ses objectifs et à ses obligations légales. Elle lui permettra également de faire des économies en matière de coûts d'énergie. Le groupe des Vert.e.s se réjouit de cette démarche et attend déjà la prochaine, qui devra être celle de la rénovation des enveloppes des bâtiments.

M. Prod'hom recommande à la commission de veiller à l'éclairage pour les personnes malvoyantes, dans le cadre du remplacement des sources lumineuses. Il est en effet important d'avoir de bons niveaux d'éclairage, ce qui n'est pas nécessairement le cas jusqu'à présent. Par ailleurs, il serait utile de présenter en commission l'amortissement de ces installations au regard du prix, pour connaître les économies qui seront réalisées et se rendre compte de l'intérêt réel à remplacer les sources lumineuses. M. Prod'hom a quelques doutes sur les documents qui ont été transmis au Conseil municipal. Le nombre



d'années paraît relativement important. Il semble que les données qui ont été fournies sur les économies potentielles ne soient pas tout à fait correctes.

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 123-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 8'620'801.68 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2023**

Mme Molinari introduit le sujet, en relevant que le Conseil municipal est désormais habitué à ce type de délibérations, qu'elle lui a déjà présentées ces deux dernières années. Elle propose donc ce soir une délibération qui vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires lors de la clôture des comptes 2023. Ceux-ci seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2023, et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération. Si le résultat 2023 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la baisse, respectivement les délibérations votées ne seraient pas appliquées. Ces amortissements concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées, dont la liste figure dans la délibération.

Pourquoi soumettre cette délibération au Conseil municipal avant la clôture des comptes ? Légalement, la délibération, qui permet d'effectuer des amortissements complémentaires sur l'exercice concerné, doit être votée avant le 31 décembre. C'est la raison pour laquelle elle est soumise ce soir au Conseil municipal, avant le résultat de l'exercice qui sera connu aux alentours du mois de mars de l'année prochaine.

Pour rappel également, les amortissements complémentaires ont pour but d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement, ce qui sera précieux en particulier ces prochaines années qui pourraient être des années très instables, comme indiqué lors de la présentation des comptes 2020, 2021 et 2022.

A noter que cette délibération n'affecte ni le résultat, ni la dette, ni la trésorerie. Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat, soit une opération purement technique. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 124-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 60'000.— TTC, POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE AU CLUB CAROUGE NATATION DE CAROUGE POUR 2023**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite à la commission Sports du 13 juin dernier lors de laquelle Carouge Natation a pu exposer la situation financière difficile dans laquelle il se trouve.

Cette situation résulte essentiellement de deux facteurs :

- Les règlements de water-polo qui ont semi-professionnalisé la ligue nationale A et qui imposent d'engager des joueurs étrangers à l'année plutôt que par match.
- La forte croissance du club ces dernières années qui engendre une augmentation des charges comptables, administratives et de gestion du club. Malgré toute la bonne volonté des membres du comité, leurs compétences, leur engagement et

les heures très importantes qu'ils et elles dédient au club, force est de constater qu'il devient difficile de gérer un club de plus de 600 membres de manière totalement bénévole. Il s'agit de faire tourner une petite PME et les limites du bénévolat sont ainsi atteintes. Le club a donc fait appel à une aide administrative à temps partiel.

Le Covid et les indemnités reçues *a posteriori* ainsi que la trésorerie du club relativement importante il y a quelques années ont fait que le club n'a pas tout de suite mesuré les conséquences de ces charges supplémentaires, de sorte que c'est une aide extraordinaire qui est sollicitée aujourd'hui.

A noter que de nombreuses discussions ont eu lieu entre Carouge Natation et les services de la Commune, et que le club a aussi proposé plusieurs pistes pour trouver d'autres sources de revenus ou limiter ses dépenses, comme par exemple de nouveaux cours (pour les aînés ou pour des cours privés pour les adultes), la reprise de la gestion de l'aquagym, l'acquisition d'un logiciel comptable qui diminuera les frais de fiduciaire, la tenue de stands lors de manifestations, l'augmentation de la cotisation ou la reprise de contact avec le Canton pour tenter d'obtenir davantage de subventions cantonales.

Pour la Commune, la question des limites du bénévolat est une préoccupation qui touche de plus en plus d'associations. Et si la subvention communale doit être dévolue essentiellement aux prestations délivrées à la population, en l'espèce, le sport pour tous, force est de constater que pour délivrer ces prestations de sport pour tous, il faut que le club soit bien géré et puisse tourner. Dès lors, il est nécessaire que le club puisse se doter d'une aide administrative.

C'est dans cet esprit que le Conseil administratif propose ce soir au Conseil municipal une subvention de CHF 35'000.- afin que le club puisse assumer cette aide administrative et, partant, délivrer ses prestations de sport pour toutes et tous. Mme Lammar informe le Conseil municipal que, si cette augmentation de CHF 35'000.- est pour 2023 extraordinaire, elle sera aussi prévue dans le budget 2024, car le raisonnement qu'elle a exposé il y a un instant s'inscrit dans la durée.

A ce titre, la ville de Carouge travaillera aussi sur une convention avec Carouge Natation. Voilà donc pour l'explication de ces 35'000.-. Mais cette délibération totalise un montant de CHF 60'000.-. Deux autres montants, de CHF 5'000.- et 20'000.-, sont proposés aujourd'hui.

Ces montants résultent de la discussion au sein de la commission Sports du 13 juin dernier. En effet, parmi les mesures d'économies que le club avait projetées, il y avait le renoncement à la participation de la coupe d'Europe de water-polo. La majorité de la commission ayant estimé particulièrement dommage que le club ne puisse pas y participer pour des raisons financières, il a été proposé de prendre en charge les frais d'inscription (CHF 5000.-) ainsi qu'une participation aux frais de la compétition. Sachant qu'il est plus facile de rechercher des sponsors si l'on ne part pas de rien, et que les frais totaux afférents à cette compétition peuvent être bien plus élevés que CHF 25'000.-, ce montant a été conditionné à la levée par Carouge Natation des fonds nécessaires au financement total de la compétition.

À noter que, si les CHF 35'000.- seront également prévus dans le budget 2024, l'aide relative à la coupe d'Europe est, elle, véritablement extraordinaire et ponctuelle, sur 2023 seulement.

Au vu des discussions qui ont eu lieu en commission Sports et de l'urgence de cette aide, il serait bienvenu, si le Conseil municipal souhaite voter cette délibération, de la voter sur le siège, sans renvoi en commission. Mme Lammar tentera bien évidemment de répondre aux questions, le cas échéant.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe PLR, M. Fraomene remercie la conseillère administrative en charge des sports ainsi que ses services de s'être saisis dans l'urgence de la problématique du Carouge Natation, qui est venu en commission faire une présentation complète et transparente sur l'état du club. Il invite le Conseil municipal à voter la totalité du montant, sachant que le club recherchera également un financement externe pour sa participation à la coupe d'Europe. L'aide de la Commune permettra à nombre de jeunes Carougeois de l'équipe première de water-polo d'avoir une belle expérience en participant à un tel championnat.

M. Lauret signale que le groupe socialiste est favorable à cette proposition. Il relève que la participation à la coupe d'Europe est positive pour l'image de la Commune. Il s'agit d'une compétition de niveau élevé, qui correspond un peu à la Champions League dans le football. C'est aussi une belle image pour la jeunesse qui est membre de ce club, lequel compte entre 500 et 600 adhérents.

M. Voignier abonde dans le sens de ses préopinants. Il souhaite souligner la présentation que le club a faite en commission. Il a trouvé intéressant qu'une association vienne faire part de ses difficultés, mais qu'elle fasse également part de toutes les démarches qu'elle est en train d'effectuer pour trouver des financements pour participer à la coupe d'Europe. Le club n'a pas demandé à la Commune l'entièreté du financement, mais seulement une partie du budget. Il n'est pas venu en se disant qu'il allait choisir la facilité et demander à la Commune de financer le tout. Les commissaires ont pu constater à quel point ce club tenait à cœur au comité. Il faut souligner cet attachement à une activité sportive et tout ce qui est fait pour les jeunes. Enfin, M. Voignier se réjouit qu'une convention sera établie et permettra à la Commune, comme pour d'autres associations, d'avoir notamment un regard.

Mme Bertholon mentionne que le groupe des Vert.e.s est également en faveur d'un soutien à ce club, qui en a besoin. Comme M. Voignier, elle pense qu'il est important d'avoir une convention. Mme Lammar pourra peut-être déjà indiquer au Conseil municipal les éléments qu'il est prévu d'inscrire dans cette convention, notamment en termes de conditions. Par ailleurs, Mme Bertholon a une question de compréhension. A-t-elle bien entendu Mme Lammar dire que le montant figurerait aussi au budget 2024 ? Ou s'agit-il d'une subvention unique pour 2023 ?

Mme Lammar répond qu'il faudra entamer les démarches pour la convention, dont l'élaboration nécessitera un certain nombre de discussions. Il conviendra notamment d'y mentionner les mises à disposition. La Commune se basera sur les conventions qui ont déjà été établies, notamment avec le tennis club ou Etoile Carouge, tout en travaillant sur les spécificités de Carouge Natation. Concernant le budget 2024, le raisonnement qui a mené à l'augmentation de CHF 35'000.-, c'est-à-dire à ce soutien qui permettra à Carouge Natation de se doter d'une aide administrative, perdurera. Il s'agit donc de CHF 35'000.- sur 2023, mais Mme Lammar informait d'ores et déjà le Conseil municipal qu'une augmentation de CHF 35'000.- de la subvention de Carouge Natation figurerait au budget 2023. En revanche, pour la coupe d'Europe, l'aide est ponctuelle, sur 2023.

M. Barbuzzi indique que le groupe Le Centre-Vert-libéraux soutiendra cette proposition. Il souhaite relever quelques points qui n'ont pas encore été mentionnés ce soir. Tout d'abord, s'agissant d'un club qui compte plus de 700 membres, Carouge Natation est une des plus grandes associations à Carouge. Il ne faut pas oublier cet aspect lorsque l'on fait des budgets, notamment. M. Barbuzzi rappelle par ailleurs que tous les membres du comité sont bénévoles. Ils se rendent compte que le bénévolat arrive à ses limites, notamment pour le secrétariat, d'où la délibération présentée ce soir. M. Barbuzzi a été étonné que ce club maintienne un tel niveau de compétition, sachant qu'avoir une équipe

en ligue nationale A en water-polo n'est pas évident. Cela implique par exemple de nombreux transports. Le club a une difficulté de trésorerie très claire : les membres payent en général leurs cotisations au mois de mai, ce qui signifie qu'il doit vivre avec cet argent pendant toute la saison qui suit. Il lui est ainsi difficile de suivre ses dépenses et ses rentrées d'argent. M. Barbuzzi note que le comité est vraiment ouvert à la discussion. Il appuie les propos de M. Voignier : le comité ne se contente pas de réclamer de l'argent à la Commune, il va aussi chercher des financements ailleurs. Cela montre qu'il se donne de la peine. Selon M. Barbuzzi, le montant proposé ce soir correspond au minimum que la Commune pourrait donner au club pour son fonctionnement et pour équilibrer son budget. M. Barbuzzi espère que, si le club devait rencontrer une autre difficulté, le Conseil municipal sera conscient que cette association mérite le soutien de la Commune, bien au-delà de ce qu'elle fait ce soir.

M. Chérix abonde dans le sens de M Barbuzzi. Le club n'est pas venu quémander, mais présenter sa situation. L'idée de l'aider pour la coupe d'Europe ne vient pas du comité : elle a été discutée ensuite, entre commissaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.**

**10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 125-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 10'942'000.— TTC, (DONT CHF 521'050.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) SUR LE CHEMIN DE PINCHAT ET JUSQU'AU RONDEAU DE CAROUGE, Y COMPRIS LE COUT DES ACQUISITIONS FONCIERES**

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération administrative 125-2023 qui est soumise ce soir au Conseil municipal conclut plusieurs années d'études concernant le projet cantonal de ligne TPG à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier et la gare du Léman-Express de Lancy Pont-Rouge.

Porté par l'office cantonal des transports, avec un cofinancement de la Confédération prévu dès 2012, ce projet répond aux objectifs suivants :

- Accompagner les développements urbains prévus dans le sud du canton, notamment la réalisation prochaine du projet des Grands Esserts à Veyrier ;
- Offrir à l'ensemble des personnes habitant ce territoire des itinéraires de transports publics attractifs et un accès efficace à la gare de Lancy Pont-Rouge ;
- Améliorer la sécurité et la continuité des itinéraires en mobilité douce, et réduire les nuisances liées au trafic motorisé.

Dès 2015, le chemin de Pinchat est identifié comme itinéraire préférentiel pour accéder rapidement à la gare de Lancy Pont-Rouge, en desservant le sud de Carouge. Compte tenu de l'importance du projet à l'échelle cantonale, l'Etat de Genève a assumé le financement et le pilotage des études jusqu'à la phase de l'autorisation de construire, qui doit être déposée cette année.

Le service de l'urbanisme s'est fortement impliqué pour améliorer la géométrie du tracé et le profil du réaménagement projeté. Ces évolutions, présentées en commission en novembre 2022, visent en particulier à :

- Préserver au maximum le patrimoine arboré et la canopée qui caractérisent le plateau de Pinchat. En effet, les premiers projets présentés par les autorités cantonales prévoyaient des impacts bien trop importants sur les arbres existants ;
- Anticiper une réduction ambitieuse des charges de trafic motorisé, attendue dès la mise en service du BHNS et accentuée à l'horizon 2030. A ce titre, la Commune a obtenu des garanties de l'Etat afin que la diminution du trafic – et notamment du

trafic de transit – soit concrétisée, entres autres, par des interventions sur la régulation des carrefours en amont du chemin de Pinchat, sur la commune de Veyrier.

De ce point de vue, la dernière version du projet répond de manière beaucoup plus adéquate au contexte d'urgence climatique déclarée au niveau cantonal et communal. Ses dimensions anticipent une vitesse de circulation limitée à 30 km/h, et la réduction du trafic motorisé fera l'objet d'une analyse documentée pour vérifier l'adéquation des mesures en place pour diminuer le trafic de transit sur cet axe. La pose d'un revêtement phonoabsorbant va aussi contribuer à diminuer les nuisances sonores dont les limites sont dépassées sur des parties importantes de cet axe.

En outre, le projet répond à différentes pétitions déposées auprès du Conseil municipal :

- En 2011, la pétition « Pour sécuriser l'accès depuis le chemin de la Grande-Pièce vers le chemin de Pinchat et inversement » insistait sur la nécessaire réduction du bruit et de la vitesse sur ce chemin ;
- En 2018, la pétition « Mobilité et sécurité sur le chemin de Pinchat, à Carouge » demandait un élargissement des trottoirs et des mesures d'abaissement de la vitesse avec pose de revêtement phonoabsorbant ;
- En 2020 enfin, une pétition s'opposait « à l'abattage des arbres sur le chemin et plateau de Pinchat ».

La délibération administrative 125-2023, en lien notamment avec les nuisances sonores et la sécurité, porte spécifiquement sur les montants nécessaires au réaménagement du domaine public communal, sur l'amorce du boulevard des Promenades, une partie du Rondeau de Carouge (l'autre partie étant sur le domaine public cantonal), et le chemin de Pinchat. Elle inclut les frais liés à des acquisitions foncières pour des emprises ponctuelles sur des bien-fonds privés, lorsque le gabarit actuel n'offre pas de largeurs suffisantes, et tient compte de servitudes de passage existantes.

Après le dépôt de l'autorisation de construire, la Commune reprendra la pleine maîtrise d'ouvrage du projet pour ce qui concerne le domaine public communal, avec un soutien financier conséquent confirmé par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), le Canton, et la Confédération.

Conjointement seront planifiés les travaux de remise en état du réseau d'assainissement, conformément aux dispositions prévues par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) mis à jour. Une participation du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) est également attendue.

Il s'agit d'un projet déployé sur plusieurs communes et plusieurs kilomètres. Ce projet trouve toute sa cohérence à l'échelle de l'agglomération, et d'ailleurs bénéficiera à ce titre de subventions importantes, de l'ordre de CHF 6 millions. Le coût final pour la ville de Carouge sera réduit d'autant.

Si le Conseil municipal souhaite entrer en matière sur cette délibération, Mme Molinari se réjouit d'en discuter sur la base du projet détaillé, lors d'une commission d'ores et déjà agendée pour le 27 juin.

**La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi relève qu'il a été beaucoup question des arbres et des problèmes liés au chemin. Il attire, quant à lui, l'attention de la commission sur l'importance de ce projet par rapport au rondou, et surtout au problème de rupture de charge qu'il y aura avec le tram, sachant que ce réseau est censé être en connexion avec le tram. Il souhaite que la commission auditionne l'office cantonal des transports à ce sujet.

M. Lauret abonde dans le sens de M. Baertschi et propose en outre d'auditionner des représentants des TPG – même si, en 2018, M. Etienne avait demandé pourquoi les TPG n'étaient pas présents.

M. Voignier recommande aux commissaires de se pencher sur les aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Il y aura beaucoup de flux à cet endroit, et la cohabitation avec les moyens de mobilité douce sur les passages piétons et les trottoirs risque d'être difficile. Il ne souhaite pas que le projet prévoie que les vélos passent sur les trottoirs. Il souligne en outre l'importance d'avoir des rampes pour que les personnes à mobilité réduite puissent atteindre les transports publics d'une façon autonome. Il convient de réfléchir à l'ensemble du parcours. M. Voignier n'aimerait pas devoir réintervenir ultérieurement.

M. Etienne rappelle que deux commissions ont eu lieu sur ce sujet, en 2019 et en novembre 2022. Il est vrai que le projet a bien évolué, notamment pour ce qui est de l'arborisation. Si des arbres doivent être abattus, ils le seront, mais il est aussi question d'arbres qui seront maintenus, à proximité de travaux très importants. M. Etienne avait déjà demandé de vérifier les niveaux, puisque l'on ne peut pas modifier le collet d'un arbre, et d'être attentif aux systèmes racinaires quand des travaux ont lieu à proximité. Il demande donc aux commissaires de se soucier de la préservation des arbres sur l'ensemble du parcours – et ce avec les mandataires. Quand il avait posé cette question à l'époque, on lui avait répondu que ce n'était pas encore le moment de s'en préoccuper. Maintenant, puisque le Conseil municipal va voter un crédit de réalisation, il souhaite que cette garantie soit apportée. Par ailleurs, il invite les commissaires à se préoccuper de la maîtrise foncière des parcelles sur l'ensemble du parcours. Il faudrait éviter de réaliser ces travaux et d'apprendre, quelque temps plus tard, que le BHNS ne peut pas se faire parce qu'il y a un chaînon manquant. Enfin, comme Mme Molinari a évoqué un enjeu au niveau de l'agglomération, M. Etienne souhaite qu'une information soit donnée en commission sur un éventuel parking d'échange, ou en tout cas sur ce qu'il est prévu de mettre en place au-delà de Veyrier pour les véhicules des usagers du futur BHNS.

**11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 126-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'877'000.— TTC (DONT CHF 89'334.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DES AMENAGEMENTS DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ATTENANTES A L'ÎLOT LEOPARD SUR LES RUES DES HORLOGERS, DES MORAINES, DE LA FONTENETTE ET LA FUTURE RUE DU TRUSQUIN**

Mme Molinari introduit le sujet. Le chantier du quartier Léopard va bon train et la Commune s'attend à voir arriver les premiers habitants dès le printemps 2024. En termes de programme, ce quartier mettra à disposition 284 logements, dont 64 logements HLM réalisés par la Fondation immobilière de la Ville de Carouge et 106 logements en loyer libre par la SUVA. Il faut compter également des appartements en PPE, le tout réparti autour de la cour d'îlot, espace calme, végétal et accessible au public.

Les rez-de-chaussée seront occupés par des activités ouvertes au public et une ludothèque communale, laquelle sera ouverte sur la rue des Horlogers et qui viendra renforcer le pôle d'équipements communaux souhaité au cœur du quartier des Horlogers (pour rappel, une crèche a été réalisée dans le secteur).

Il s'agit donc d'assurer de l'accueil de ces nouveaux habitants et habitantes dans les meilleures conditions possibles en termes d'environnement, d'espaces publics et d'aménités. La Commune a la responsabilité de procéder aux aménagements du domaine public, cédé à la ville de Carouge dans le cadre de la procédure de PLQ, attendant à ce nouvel îlot de Carouge.

Ce projet sera suivi par d'autres chantiers dans ce même secteur (PLQ Menuisiers). Il ne sera donc pas possible de procéder à des aménagements définitifs sur tout son pourtour. La Commune a donc prévu des aménagements définitifs sur les rues des Moraines et de la Fontenette et des aménagements provisoires sur la rue des Horlogers et la future rue du Trusquin afin d'assurer la meilleure période de transition. Ceci permettra d'offrir aux personnes qui vont habiter les immeubles d'un cadre de vie aussi agréable que possible pendant ces années de transition.

Les aménagements définitifs permettront d'assurer le bon raccord avec les espaces publics existants, prévoyant en plus des arbres existants maintenus, une piste cyclable améliorée et un trottoir confortable le long des arcades situées sur la rue de la Fontenette. Sur la rue des Moraines, ce même dispositif sera complété par la plantation de nouveaux arbres en pleine terre et l'installation de l'écopoint de ce PLQ. Cet aménagement permet de déjà installer une portion du CAD en anticipation des travaux qui sont prévus à la suite du tronçon rue du Collège, car comme le Conseil municipal le sait, le parcours du CAD redescendra par la rue des Moraines et de la Fontenette.

Concernant les aménagements provisoires sur la rue du Trusquin et le haut de la rue des Horlogers, ils vont perdurer jusqu'à ce que l'aménagement du quartier adjacent des Menuisiers soit terminé. L'idée est d'offrir des aménagements temporaires sobres en profitant de la pleine terre présente pour installer des arbres en jauge dans l'attente des aménagements définitifs. Les sols seront essentiellement composés de matériaux perméables, de couleur claire, recyclés et recyclables. L'emprise exacte de ces aménagements temporaire sera définie en fonction des besoins de chantier du projet PLQ Menuisiers et des obligations de passages des véhicules de sécurités.

Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation

M. Etienne invite le Conseil administratif à présenter en commission les aménagements provisoires prévus. Par ailleurs, la délibération mentionnant le Plan-guide, qui date de 2009, il serait opportun d'indiquer où le trouver sur CMnet et de donner quelques informations en commission, à l'attention des nouveaux commissaires mais aussi pour que chacun puisse se remémorer ce que contient ce document. Enfin, même si c'est en marge de la présente délibération, M. Etienne se souvient que, dans le projet de la rue des Horlogers qui avait été présenté à l'époque au Conseil municipal, un arbre majeur devait être planté dans le petit triangle adjacent, entre la rue des Horlogers et ce nouveau quartier. Il conviendrait d'indiquer aux commissaires les raisons pour lesquelles cet arbre majeur n'a pas été intégré au projet réalisé.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **12. MOTION MO 031-2023 P : RENFORCEMENT DU PLAN CANICULE : CINEMA ET PISCINE GRATUITS POUR LES AINE-E-S**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu le plan canicule qui est fondé sur le principe d'un contact avec les aîné.e.s résidents sur le territoire de la Ville de Carouge pour s'enquérir de leur santé.*

*Que ce plan représente une opportunité pour développer les solidarités de proximité et lutter contre l'isolement des aîné.e.s.*

*Que l'on parle de canicule lorsqu'on enregistre une température moyenne supérieure ou égale à 25 degrés pendant au moins cinq jours consécutifs.*

*Que lorsque ce niveau d'alerte est atteint, le Service de la Médecin cantonale annonce une alerte canicule et les communes sont invitées à déployer les mesures qu'elles auraient préparées.*

*Vu les mesures déjà mises en place par la Ville de Carouge pour les aîné.e.s en cas de canicule, telle que la mise à disposition de lieux frais.*

*Vu la répétition et la durée des canicules, et le fait qu'elles affectent en premier lieu les personnes les plus vulnérables.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### **Invite le Conseil administratif**

- *À collaborer avec le Cinéma Bio afin d'offrir, dès l'été 2023, des séances de cinéma gratuites pour les aîné.e.s résidents sur le territoire de la commune.*
- *À offrir, dès l'été 2023, à ces personnes un accès gratuit aux piscines municipales le matin.*

*Carouge, le 5 juin 2023*

*Les Vert.e.s, les Socialistes, le PLR, le Centre et les Verts Libéraux*

Mme De Conti souhaite tout d'abord, au nom du groupe des Vert.e.s, remercier les autres groupes pour leur collaboration. Le groupe des Vert.e.s est conscient que cette motion n'est pas parfaite et qu'elle est déposée tardivement. Si elle est acceptée, le travail à réaliser par le Conseil administratif ne sera pas de tout repos avant ses vacances – les motionnaires l'en remercient d'avance. Néanmoins, elle a le mérite de tenter d'offrir de nouvelles prestations aux aînés, qui souffrent lors des périodes de canicule. Il est proposé de renvoyer la motion au Conseil administratif afin que l'administration puisse prendre des mesures pour cet été déjà, avant de faire le point lors d'une commission en septembre et examiner d'éventuelles améliorations à apporter. En conclusion, Mme De Conti remercie le Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion.

**La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.



M. Reich indique que le Conseil administratif trouvait pertinent de communiquer au Conseil municipal quelques informations pour que celui-ci puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Le secrétariat général et le service des affaires sociales ont participé, pendant plusieurs mois, à différentes séances de coordination au niveau cantonal pilotées par le service du médecin cantonal, l'OCIRT et l'Imad. Le Canton a mis sur pied une cellule d'urgence qui coordonnera les actions des différents services cantonaux, en lien direct avec les HUG, l'Imad et de nombreux autres partenaires. La médecin cantonale a informé les communes que, pour les trois premiers niveaux d'alerte (soit de 1 à 3), les informations générales données par les communes suffisent. Pour Carouge, il s'agit des banderoles jaunes incitant à une solidarité de proximité et des informations données dans le dernier *Vivre Carouge*. Au niveau 4, Carouge activera son plan canicule, après avoir reçu l'alerte déclenchée par le service du médecin cantonal. La médecin cantonale précise qu'au niveau 4, la température considérée et la durée de l'épisode de grande chaleur ont comme conséquence que le profil des personnes à risque s'élargit. Aux personnes de 65 ans et plus s'ajoutent les femmes enceintes, les enfants en bas âge (c'est-à-dire âgés de moins de 6 ans), les personnes atteintes de maladies chroniques (cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques ou de diabète) et psychiques, les personnes en situation de handicap et les personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme.

A Carouge, 3'500 personnes ont plus de 65 ans ; 1'400 personnes ont plus de 75 ans. Le Conseil administratif a décidé les mesures suivantes pour les jours de canicule en degré 4 :

- gratuité de la piscine
- gratuité pour deux séances les après-midis au cinéma Bio, qui est climatisé
- ouverture de la salle des fêtes climatisée de 14h à 20h
- appel quotidien des personnes qui se sont inscrites sur la base de données de la Commune, selon les informations données dans le dernier *Vivre Carouge*, pour prendre de leurs nouvelles et déclencher, le cas échéant, différents types d'aide
- activation du numéro de téléphone spécial canicule : 022 308 15 57 (ce numéro est déjà activé).

Le service du médecin cantonal a d'ores et déjà prévu une séance d'évaluation cet automne et M. Reich se réjouit que la Commune soit ainsi parfaitement coordonnée avec les spécialistes du Canton.

M. Morex fait partie des premières personnes à avoir été approchées pour élaborer cette motion, en sa qualité de président du club des aînés de Carouge. La motion est pavée de bonnes intentions, mais elle comporte des erreurs. M. Morex signale d'abord que, lorsque la salle communale était en rénovation, la salle du club des aînés avait été mise à disposition pour le plan canicule. Or, il n'y a pas eu d'alerte canicule l'année dernière. Ensuite, pour déclencher le plan canicule, il faut que, pendant cinq jours, la température en journée soit égale ou supérieure à 30°C et qu'elle ne descende pas, la nuit, en dessous de 20°C. Il peut donc y avoir trente jours à 30°C, le plan canicule ne sera pas déclenché si la température descend en dessous de 20°C la nuit. M. Morex mentionne ensuite que, quand on lui a proposé d'élaborer la motion, il en a discuté avec les aînés qui font partie de son club, qui ont tous éclaté de rire. Certes, l'on peut devenir membre du club des aînés à partir de 55 ans, mais certains membres ont 70, 75 ou 80 ans – la plus âgée en a 98. Les motionnaires imaginent-ils que cette dame va aller à la piscine le matin, parce qu'il y a la canicule l'après-midi ? Encore une fois, la motion est pavée de bonnes intentions, mais ce qu'elle propose est absurde. Les personnes âgées ne vont pas aller barboter dans l'eau le matin, parce que l'eau est à 25°C. Quand la salle du club des aînés était mise à disposition, seulement dix ou douze personnes y sont allées. S'il fait chaud, les personnes âgées n'ont qu'une envie, c'est de ne pas sortir de chez elles. Elles n'iront pas à la piscine, même si on leur permet d'y aller gratuitement. Quant au cinéma, la proposition semble un peu plus logique, parce qu'en principe, il fait frais dans une salle

de cinéma. Mais, encore une fois, M. Morex doute franchement que, pour éviter la canicule, les personnes âgées iront à la piscine, où il n'y a pas d'ombre. Cela dit, il ne s'opposera pas à la motion.

M. Reich apporte des éléments objectifs sur les différents niveaux de canicule. Le service du médecin cantonal indique qu'un niveau de canicule 3 correspond à une température moyenne égale ou supérieure à 25°C pendant au moins cinq jours consécutifs, ou à une température moyenne égale ou supérieure à 27°C pendant au moins trois jours consécutifs. Le niveau de canicule 4 correspond à une température moyenne égale ou supérieure à 25°C pendant au moins dix jours consécutifs. M. Reich ajoute qu'en cas de canicule ou de forte chaleur, la médecin cantonale recommande de se protéger de la chaleur, d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes, d'éviter les activités physiques aux heures les plus chaudes et, à l'extérieur, de rester à l'ombre.

M. Mützenberg revient sur les propos de M. Morex. Le choix d'aller ou non à la piscine dépend de chaque personne. M. Mützenberg considère qu'il faut offrir cette possibilité, pour que les personnes qui le souhaitent puissent aller à la piscine. Par ailleurs, il souhaite s'assurer que les auteurs de la motion pensaient bien à une alerte canicule de niveau 4, sachant que les « considérants » mentionnent uniquement une durée et une température, qui ne correspondent pas exactement au niveau 4. Il lui semble nécessaire de clarifier, soit oralement maintenant, soit éventuellement par un amendement, que ces propositions s'appliqueraient uniquement en cas d'alerte canicule de niveau 4.

M. Fraomene souhaiterait connaître le coût que ces propositions pourraient engendrer pour la Commune. En outre, il relève que les aînés ne sont pas les seuls à souffrir de la chaleur. Il faudrait prendre en compte également les personnes plus jeunes, qui souffrent particulièrement en cas de canicule par exemple parce qu'elles sont malades.

M. Reich peut apporter une réponse partielle sur les coûts. Des discussions ont eu lieu avec le cinéma Bio pour savoir combien coûterait une telle mesure. Une séance coûtant CHF 1'000.-, deux séances représenteraient CHF 2'000.-. Il y a, de mémoire, 194 places au cinéma Bio. Si l'on rapporte le prix à la personne, cela fait CHF 5.- par personne. Pour la piscine, le coût correspond à la gratuité de la piscine. Les chiffres par personne sont donc plus aléatoires. M. Reich ajoute que ces mesures ressortiront dans les comptes sur une ligne qui leur sera spécifiquement affectée.

M. Voignier regrette que cette motion ait été déposée tardivement, parce que certains éléments auraient pu y être ajoutés. Il souhaiterait que, si une alerte canicule de degré 4 est déclenchée cet été et que ces mesures sont mises en application, une commission Sociale soit convoquée à la fin de l'été pour une information sur ce qui a été mis en place et le nombre de personnes qui ont bénéficié des mesures. Comme l'a évoqué M. Morex, ce sont les déplacements qui sont problématiques pour certaines personnes. Quand la salle du club des aînés était ouverte pour que les personnes âgées profitent de la climatisation, les gens n'y allaient pas parce que le déplacement leur posait un problème important. Il conviendrait de se demander, pour l'avenir, s'il ne serait pas possible de prévoir, par exemple avec la protection civile, le transport pour ces personnes, d'autant plus que la Commune dispose d'une base de données répertoriant les personnes âgées qui se sont inscrites auprès d'elle. Cela va un peu plus loin que ce que demande la motion, raison pour laquelle M. Voignier regrette qu'elle soit arrivée un peu tard et qu'il souhaite que la réflexion se poursuive en commission Sociale à la fin de l'été. Par ailleurs, il note que la motion porte sur les personnes âgées mais, M. Reich l'a dit, beaucoup d'autres personnes souffrent de la chaleur, notamment les enfants. Il espère réellement que la Commune va se pencher sur la problématique de l'ouverture des bassins du mail des Promenades. Une partie est actuellement en eau. C'est un endroit qui attire beaucoup de monde, parce qu'il y a de grands arbres et un point d'eau. La Commune pourrait peut-être

ajouter quelques bancs ou chaises pendant les périodes caniculaires. De nombreuses personnes âgées viennent y lire, sur les bancs. Pour terminer, M. Voignier remarque à nouveau que la motion mériterait d'être travaillée, mais il comprend que le Conseil municipal la renvoie au Conseil administratif aujourd'hui parce qu'il faut agir. Il réitère sa demande qu'une commission puisse se pencher sur cette problématique à la fin de l'été, afin d'aller plus loin dans la réflexion pour le futur, et que la mise en eau des bassins soit réalisée.

Mme Molinari précise qu'une moitié du canal a été mise en eau. C'était effectivement un élément important qu'elle avait signalé quand elle avait pris la tête de ce dicastère, et les services municipaux ont fourni beaucoup de travail pour faire fonctionner une pompe. Elle a eu l'occasion de faire une communication au Conseil municipal à ce sujet, qui a également été discuté en commission. La pompe qui fait circuler l'eau et la filtre est en très mauvais état, mais il a malgré tout été possible de mettre une partie du canal en eau. La Commune est pleinement consciente qu'il est important d'avoir ce petit bassin, qui est en outre très ombragé et qui est apprécié depuis des générations par les Carougeoises et les Carougeois et même au-delà des frontières de Carouge. La mise en eau de l'autre partie du canal est liée aux travaux qui seront réalisés sur le parking Vibert-Sardaigne. Si le Conseil municipal le souhaite, des discussions pourraient avoir lieu en commission sur une solution provisoire, dont le coût avait été estimé et n'était pas négligeable. Avec les vagues de chaleur de plus en plus importantes, ce coût semble désormais moins disproportionné. Mme Molinari souligne que ce n'est pas par mauvaise volonté que la deuxième partie du bassin n'est pas en eau aujourd'hui. Beaucoup d'efforts ont été fournis par le service de la voirie et des espaces verts – qu'elle remercie – pour pouvoir ouvrir la première partie du bassin. Elle ajoute que les normes sur la qualité de l'eau sont de plus en plus contraignantes. Ce canal est très apprécié justement parce qu'il se situe en contrebas d'un talus arborisé, ce qui pose des problèmes d'écoulement de terre dans le bassin. Le Canton procède très régulièrement à des analyses. La question de la pompe est véritablement un problème majeur. Mme Molinari répète qu'elle en discutera volontiers en commission. Il vaut peut-être la peine de concevoir une alternative, sans attendre la réalisation de la rénovation du parking Vibert-Sardaigne qui devrait permettre de changer l'entier du système.

M. Voignier remercie Mme Molinari pour ces précisions. Il espère de ses vœux que le Conseil municipal puisse voter le parking très rapidement, mais il relève également que ce Conseil vient de voter un montant très important pour l'aménagement provisoire d'une rue. Il ignore combien coûte une pompe, mais la Commune peut peut-être se l'offrir, quand l'on voit par ailleurs ces problèmes d'îlots de chaleur dont on parle au Conseil municipal à presque chaque délibération. M. Voignier a entendu la proposition de Mme Molinari et s'en réjouit car elle rejoint sa demande d'avoir une commission Sociale à la fin de cet été.

M. Gerster remarque qu'il serait regrettable qu'une personne âgée se déplace jusqu'au cinéma Bio mais qu'elle soit la 195<sup>ème</sup> à arriver et qu'elle ait un malaise parce qu'elle ne peut pas rentrer dans la salle. Il souhaite donc des précisions sur le système qui sera mis en place. Les personnes âgées devront-elles téléphoner et réserver une place ? M. Gerster relève en outre que certaines personnes âgées ne peuvent pas se déplacer seules. Leur accompagnant va-t-il profiter du café du cinéma Bio pendant que la personne âgée profite de la fraîcheur de la salle de cinéma, ou pourra-t-il accompagner la personne dans la salle ? M. Gerster s'excuse de ces questions techniques, mais si la Commune met en place cette mesure, celle-ci doit répondre aux besoins de la population et aura d'autant plus de popularité qu'elle y répondra de manière juste. Si les personnes se déplacent et se retrouvent devant une porte fermée, elles ne feront pas deux fois l'effort de se déplacer sous la canicule.

M. Chérix revient sur l'intervention de M. Voignier, qui mentionnait les transports. Il s'interroge sur les abribus. Est-il prévu d'installer une infrastructure qui permette d'apporter de l'ombre, notamment aux Tours de Carouge, aux Mouettes et aux Noirettes ?

M. Reich répond à la question de M. Gerster. Deux options sont envisageables. Soit il s'agit de mettre en place un système où la Commune s'assure que seules les personnes qui répondent aux conditions et qui sont domiciliées à Carouge peuvent bénéficier de cette prestation. Cela signifie concrètement qu'un contrôle est instauré à l'entrée du cinéma Bio, avec le risque d'une attente. Ce serait un système très strict, et compliqué. Soit il s'agit du système simple, efficace et pragmatique du « premier arrivé, premier servi ». Il permettrait d'éviter que des files d'attente se forment et que les gens restent au soleil quand il fait chaud. Il serait basé sur la confiance. Les personnes pourraient être accompagnées par un membre de leur famille ou un ami proche qui n'habiterait pas à Carouge.

Mme Lammar ajoute que, pour la piscine, il serait possible de remettre en fonction ce qui avait été fait pendant le Covid, c'est-à-dire des tranches horaires avec inscription. Ce système avait bien fonctionné pendant le Covid et il pourrait bien fonctionner pendant une période de canicule.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 30 oui, 0 non et 2 abstentions.**

**13. MOTION MO 032-2023 P : PROJET D'HORAIRE CFF A PARTIR DE 2025 : PRESERVONS UNE DESSERTE FERROVIAIRE DE QUALITE ENTRE NOTRE CANTON ET LE RESTE DE LA SUISSE**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le Conseil municipal de la ville de Carouge considérant :*

- *l'annonce conjointe, le 5 mai 2023, par les CFF et la Conférence des Transports de Suisse Occidentale, d'importantes modifications de l'horaire CFF en Suisse Romande pour la période 2025-2034 ;*
- *que ces modifications affectent considérablement notre canton :*
  - *en allongeant de 4 minutes le temps de trajet en direction de Lausanne et de tous les cantons suisses,*
  - *en supprimant les connections directes entre Genève en direction de Zurich (en plus de Bâle, supprimée en 2015) via Neuchâtel et Bienna, sauf aux heures de pointe, imposant ainsi un changement de train et de quai à Renens et un allongement du temps de trajet de 8 minutes ;*
- *que ce nouvel horaire est appelé à durer au moins dix ans ;*

- *que la voix du Conseil municipal permet de faire entendre la position des habitantes et habitants de la ville de Carouge ;*
- *que les changements de train, qui plus est quand il faut également changer de quai, constituent des obstacles majeurs pour quantité d'usagers, en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les familles avec des enfants en bas âge et les personnes voyageant avec d'importants bagages ou un vélo ;*
- *l'importance de décarboniser le domaine des transports dans le but d'atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris, contraignants pour la Suisse ;*
- *l'importance d'une offre ferroviaire performante pour que le rail soit une vraie alternative aux déplacements en voiture ou en avion ;*
- *l'opposition de la ville de Carouge (aux côtés d'une quinzaine de villes de l'arc jurassien) via son Conseil administratif ;*
- *le fait que le transport par le rail revêt un caractère économique important et nécessaire pour les entreprises et institutions situées sur le territoire municipal et dans les environs.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### **Invite le Conseil administratif**

- *A s'opposer fermement aux modifications prévues par l'horaire 2025 des CFF en particulier en ce qui concerne la desserte de l'arc jurassien.*
- *A s'opposer à la suppression d'une liaison directe entre Genève et Neuchâtel, respectivement 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> ville francophone de Suisse.*
- *A affirmer sa volonté de renforcer la desserte ferroviaire du canton de Genève, des grandes villes du canton avec le reste de la Suisse romande et les grandes villes suisse-alsaciennes.*

*Carouge, le 13 juin 2023*

*Les Vert.e.s de Carouge et les Socialistes*

**La prise en considération est acceptée par 21 oui, 9 non et 2 abstentions.**

M. Gerster explique que le PLR n'est pas contre la problématique mais contre le niveau auquel ces décisions seraient prises. Quand plusieurs communes se mettent ensemble, cela s'appelle un canton. C'est au niveau cantonal que cette discussion doit avoir lieu et que ces décisions doivent être prises. De plus, parmi les membres du PLR se trouvent des personnes qui travaillent aux CFF, et il semblerait que, si la situation est telle qu'elle est aujourd'hui, ce n'est pas uniquement de la faute des CFF, mais aussi du Canton. Le PLR regrette ces motions où le Conseil municipal voudrait être le maître de l'Univers et décider de tout. Il doit se replacer dans la position dans laquelle il est, c'est-à-dire une position communale. Certes, les communiens peuvent être touchés par ces problèmes d'horaire, mais c'est un sujet qui doit être traité au niveau du Canton, et non pas de la Commune.

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Morex ne peut qu'abonder dans le sens de M. Gerster. A Carouge, on a l'habitude d'avoir des motions qui n'ont rien à faire dans l'hémicycle d'une commune. Ce serait peut-être différent si la motion avait été adressée au Conseil d'Etat pour que ce dernier s'adresse au Conseil fédéral. En l'occurrence, cette motion ne sert à rien et enfonce des portes ouvertes. Tous les membres du Conseil municipal sont évidemment d'accord avec le contenu de la motion. Ce que les CFF proposent est absurde, mais ce n'est pas une motion émanant des Verts et des socialistes carougeois qui changera quoi que ce soit à la politique des CFF.

M. Calame pense au contraire que le Conseil municipal est dans son rôle quand il manifeste sa recherche de solutions par rapport à ce développement des CFF, dont le projet d'interruption de plusieurs lignes est une grave entrave au développement des transports publics dans la région. Il rappelle que le Léman Express, qui a été inauguré en grande pompe il y a deux ans, remporte un succès considérable. Il s'agit d'un équipement CFF. Une gare importante se trouve à la frontière ouest de Carouge et diffuse dans toute la Suisse romande, et plus loin encore, au travers d'un réseau CFF que beaucoup de pays envient à la Suisse. Il est malheureux qu'à Genève, canton situé au bout du pays, l'on rencontre ces difficultés qui s'expliquent par différents travaux, lesquels sont dus principalement à des investissements qui n'ont pas eu lieu précédemment. Selon M. Calame, il est bon de faire feu de tout bois. Au niveau fédéral, les élus des partis qui ont signé cette motion – et peut-être aussi ceux des partis qui considèrent que ce n'est pas si important que cela – se battent pour essayer de trouver une solution qui ne consiste pas à interrompre encore plus la circulation pour la Suisse romande pendant dix ans. Au niveau cantonal, la démarche peut aussi être entreprise. Cette motion a tout son sens. Elle s'inscrit dans le rôle du Conseil municipal, même modeste – à force de petites rivières, un grand fleuve permettra peut-être d'obtenir des modifications de la part des CFF.

M. Mützenberg reconnaît qu'à elle seule, cette motion ne changera pas le projet des CFF. Il comprend le point de vue du PLR. Cependant, il s'agit d'un acte politique. Au niveau communal, des millions de francs ont été investis dans le CEVA pour que des trains fonctionnent au niveau cantonal. Mais l'on va maintenant se retrouver avec une offre CFF qui sera moins bonne. Si plusieurs villes s'opposent à ces modifications – et c'est le cas, dans l'arc jurassien, comme indiqué dans les considérants de la motion –, si d'autres communes genevoises s'y opposent, cela renforcera l'opposition contre ce projet des CFF. C'est un acte politique qu'il faut soutenir. M. Mützenberg ne comprend pas comment le Conseil municipal pourrait ne pas voter ce texte.

M. Barbuzzi souhaite rappeler aux auteurs de la motion qu'ils arrivent bien trop tard dans ce combat qui est mené depuis longtemps au niveau des Chambres fédérales, dans lesquelles ils ont aussi des élus. Il aurait peut-être été plus simple de prendre langue avec ces derniers, pour éviter ce résultat, puisque c'est au niveau des Chambres fédérales que ces choix sont faits. M. Barbuzzi ne voit pas l'intérêt de discuter aujourd'hui de cette motion qui, pour lui, est nulle et non avenue.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 21 oui, 8 non et 2 abstentions.**

**14. MOTION MO 033-2023 P : POUR QUE LA VILLE DE CAROUGE SE DOTE D'UN OUTIL PERMETTANT DE GERER LES FUTURS INVESTISSEMENTS QU'ELLE**

**DOIT ASSUMER ET PERMETTE AINSI A LA COMMUNE D'AVOIR UNE  
PLANIFICATION FINANCIERE A COURT ET A LONG TERME**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Considérant que la révision du plan directeur communal (PDCom) nécessite une planification des investissements pour la commune :*

- *que la Ville de Carouge étudie actuellement la lourde rénovation de certaines infrastructures publiques ;*
- *que la commune a pour ambition de mettre en œuvre des mesures d'assainissement énergétique sur son patrimoine bâti afin de répondre aux objectifs 2050 de la Confédération et du Canton de Genève ;*
- *que la mutation des secteurs du périmètre carougeois du PAV (Praille, Acacias, Vernets) et de Carouge est nécessitera d'important investissements communaux pour réaliser de nouveaux équipements publics répondant aux besoins des futurs habitants et employés ;*
- *que la commune n'a actuellement pas d'outil d'aide à la planification financière et donc à la décision des investissements communaux.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

***Invite le Conseil administratif***

*A prendre langue avec le Canton de Genève et certaines communes disposant de ce type d'outil de planification financière.*

*D'étudier la possibilité de doter la Commune d'un planificateur financier, permettant d'avoir une vision à court, moyen et long terme des investissements à engager pour la réalisation d'équipements et infrastructures publics.*

*En prenant en compte les besoins projetés des populations futures (charges et recettes), cet outil doit permettre au Conseil Administratif et au Conseil Municipal de planifier et prioriser les investissements communaux et ainsi assurer un équilibre des budgets et comptes de la Commune.*

*Le PLR  
Julien Barro  
Julide Turgut-Bandelier  
Didier Prodhom  
Carouge, le 14 juin 2023*

M. Ducellier indique en préambule que la motion a également pour objectif d'accompagner l'élaboration du plan directeur communal. La Commune fait face à d'énormes enjeux en termes d'aménagements, qui doivent être suivis par la mise en œuvre d'équipements publics de qualité pour pouvoir construire une ville agréable pour le futur. Depuis quelques années, le PLR constate, dans les budgets proposés au Conseil municipal, une réflexion

à court terme. Heureusement, les recettes fiscales permettent d'accompagner les prévisions d'investissement. Quoi qu'il en soit, cette vision a un horizon trop limité. Le PLR souhaiterait une vision qui s'étale sur davantage d'années pour être certain que les capacités financières de la Commune puissent accompagner le développement souhaité pour Carouge. Ce type d'outil est relativement usuel. Le Canton l'utilise pour tous ses projets d'aménagement. Des communes bien plus petites que Carouge développent ce type d'outils. Il s'agit uniquement d'une aide pour le Conseil administratif, mais également pour le Conseil municipal, dans la planification des investissements.

Mme Molinari apporte quelques éléments avant la discussion et le vote du Conseil municipal sur cette motion. Tout d'abord, elle est ravie que la thématique des investissements à long terme soit portée avec force et intérêt par le Conseil municipal, parce que, depuis son arrivée au dicastère des finances, une de ses priorités est justement d'essayer d'avancer bien plus sur le long terme, et non pas sur le court terme comme l'a mentionné son préopinant. Il est en effet primordial d'avoir une vision à long terme. Si tel est le souhait du Conseil municipal, Mme Molinari organisera volontiers une séance de commission des Finances pour expliquer quels sont aujourd'hui les instruments dont dispose la Commune en termes de planification financière – le plan quadriennal, bien sûr, mais aussi un plan financier qui va jusqu'en 2030 et au-delà. Non seulement les infrastructures, les équipements et les espaces publics sont analysés en détail, mais également leur temporalité, ainsi que la manière d'appréhender les futurs habitants et habitantes et les futurs travailleurs et travailleuses quant à l'impôt qu'ils pourront apporter à la ville de Carouge. Cet exercice n'est pas simple, et il est évolutif. Mme Molinari est ouverte à toute proposition, mais elle tenait à souligner que le Conseil administratif est bien conscient de l'importance d'une vision à long terme. Elle rappelle que, lors de la séance sur le budget 2023 et même plus tôt, lors d'une séance spécifique sur les questions d'investissements, ces analyses avaient été présentées à la commission. Bien entendu, l'analyse s'affine au fur et à mesure. Un groupe de suivi communal et interdépartemental a été mis sur pied. Affirmer qu'il n'y a pas de planification semble donc un peu réducteur. Concernant le PAV, qui constitue effectivement pour la Ville de Carouge un défi extrêmement important, Mme Molinari rappelle que, il y a quelques années, des estimations avaient été établies en collaboration avec M. Favarger, qui a d'ailleurs travaillé avec la commune de Meyrin également. Ces estimations se montaient à un milliard et demi de francs d'investissement pour les équipements et les espaces publics dans le PAV. Ces chiffres sont en cours de réactualisation. Mme Molinari se fera un plaisir de partager en commission ces informations, dont certaines ont déjà été présentées au mois de novembre dernier.

M. Ducellier précise qu'il ne s'agit pas de reparler des prévisions communales, comme le fait la commission des Finances à chacune de ses séances depuis des années. Il s'agit d'élaborer un planificateur financier en collaboration avec le canton de Genève dans le cadre des aménagements de la Commune. Le PLR est convaincu que le Conseil administratif réfléchit à des planifications, mais c'est l'outil qu'il demande. Il ne demande pas que l'on explique en commission les réflexions de la Commune, mais que ces réflexions soient coordonnées à l'échelle du PAV et du Canton dans le cadre de l'élaboration des PLQ. Le renvoi en commission ne sert à rien, puisque la motion ne porte pas sur les planifications actuelles.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

M. Mützenberg propose, au nom du groupe socialiste, le renvoi en commission des Finances, en partie pour discuter des éléments que Mme Molinari a abordés, mais surtout pour comprendre exactement ce que sont ces outils et mieux les appréhender. Il serait



également intéressant d'entendre ce qui se fait au niveau du Canton et des autres communes que M. Ducellier a évoquées. Le groupe socialiste souhaiterait du reste savoir de quelles communes il s'agit et qu'elles soient éventuellement invitées en commission pour apporter des informations. L'outil proposé semble intéressant, mais il faudrait plus de détails pour se prononcer sur le fond et savoir si un tel outil est pertinent pour Carouge.

M. Ducellier souligne que c'est précisément ce que demande la motion : que le Conseil administratif se rapproche du Canton et d'autres communes pour étudier un modèle et vienne ensuite le présenter au Conseil municipal. Mme Molinari proposait, elle, de présenter ce que fait la Commune. Mais, encore une fois, il s'agit d'obtenir des informations d'autres communes et du Canton. Selon les motionnaires, un premier travail doit être fait au niveau du Conseil administratif, qui viendra ensuite proposer un outil au Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle la motion demande d'étudier la possibilité de se doter d'un planificateur financier. À ce stade, le renvoi en commission des Finances, où seront répétées les mêmes choses que ce soir, paraît inutile.

M. Mützenberg s'est peut-être mal exprimé. Avant que l'administration travaille sur un outil et revienne au Conseil municipal, la question est de pouvoir savoir ce qui existe ailleurs – au niveau du Canton et au niveau des communes – et de comprendre comment cet outil est appliqué, afin que le Conseil municipal se prononce sur la pertinence d'un tel outil pour Carouge. En d'autres termes, avant de demander à l'administration de travailler sur des modèles et de faire des propositions – ou même une proposition, comme M. Ducellier a pu le dire –, M. Mützenberg souhaite des informations sur ce qui existe, en particulier au niveau cantonal, comprendre comment cette connexion avec le Canton peut se faire et savoir, *in fine*, si ce modèle est pertinent ou non.

Considérant que cette motion a pour point de départ l'hypothèse que l'administration n'aurait pas, en son sein, les compétences et les moyens de répondre à une planification raisonnable des enjeux communaux, M. Calame considère qu'il faut en premier lieu pouvoir répondre à cette question et, par conséquent, organiser une commission sur ce sujet, avant que la Commune ne s'engage dans des études qui pourraient aussi être coûteuses. Le travail en commission permettra également de mieux comprendre ce qui est à disposition, ce qui se pratique et la pertinence ou non d'aller de l'avant avec cette proposition. En conclusion, le renvoi en commission des Finances semble la moindre des choses, notamment pour considérer le travail – et la qualité de ce travail – de l'administration dans ce domaine.

M. Meyer apprend maintenant que la motion vise l'intégration dans une planification cantonale, mais ce n'est pas ce qu'il a compris en lisant le texte. Il avait compris que d'autres communes utiliseraient des outils qui sont plus avancés que ceux utilisés par Carouge. En réalité, Carouge a une excellente planification des investissements – M. Meyer en parle au vu de son expérience sur le sujet. Ce qui manque de manière globale, c'est une vision à dix ans ou à quinze ans. Mais pour cela, un tel outil n'est pas nécessaire. M. Meyer rappelle l'atelier qui a eu lieu l'année passée sur les investissements et qui a lancé une discussion sur ces questions. Les investissements relèvent de décisions politiques, c'est-à-dire des décisions de priorité. Or, ces priorités peuvent uniquement être établies dans un contexte plus large. En conclusion, M. Meyer considère qu'il serait important d'avoir une discussion en commission pour que chacun comprenne les différents outils, discussion à laquelle serait convoqué le service financier de la Commune qui, selon M. Meyer, fait un excellent travail dans ce domaine.

Mme Molinari l'a dit, elle trouverait approprié que cette motion soit renvoyée en commission. Elle s'engage à faire en sorte que des responsables de la planification financière cantonale soient présents à cette commission pour qu'ils puissent expliquer quels sont les différents outils.

M. Prod'hom remarque que, quand on n'a pas envie de faire des choses, on essaie de tourner en rond. Pourquoi a-t-il cosigné la motion ? Il prend l'exemple du quartier de la Tambourine, où les discussions avec l'Etat ne sont toujours pas terminées à ce jour sur la façon dont les aménagements pourraient être repris par la Commune et à quels coûts. Il évoque également les coûts que l'îlot Léopard engendre pour la ville de Carouge, alors qu'il s'agit d'un petit quartier. L'on peut donc imaginer quelles incidences pourraient avoir, pour la Commune, des infrastructures comme celles du PAV qui sont en train d'être négociées, notamment des équipements comme les écoles. M. Prod'hom rappelle que, quand la ville de Carouge a décidé de réaliser le quartier des Tours, elle a pris l'option de s'endetter d'un montant qui représentait plusieurs fois son budget, et ce sur un très grand nombre d'années. Depuis lors et aujourd'hui encore, le quartier des Tours est apprécié. La motion demande simplement d'étudier une possibilité. D'autres communes ont utilisé un tel outil pour de grands périmètres, malheureusement après que les études avaient été lancées, comme Meyrin pour le quartier des Vergers. Un excellent travail est mené à la Commune, mais le but de cette motion est d'envisager d'obtenir de l'aide, par le biais d'un moyen que le Conseil administratif aura choisi après avoir scruté ce qui se fait dans d'autres communes. Il s'agit de disposer du bon outil pour prendre des décisions. La Commune pourra ainsi dire qu'elle ose faire tel investissement parce que le retour à l'équilibre se fera dans 10 ou 15 ans. Elle répliquera en quelque sorte ce qu'elle a déjà su faire avec brio pour le quartier des Tours. Renvoyer la motion en commission au prétexte que l'on veut bien comprendre de quoi il en retourne, c'est tourner en rond. La motion demande de laisser le Conseil administratif étudier une possibilité. Il peut revenir auprès du Conseil municipal en disant que la Commune n'a pas besoin d'outil. Encore une fois, M. Prod'hom considère que la ville de Carouge a une administration efficace, qu'elle a des magistrates de qualité, qui savent bien planifier. Mais un outil tel que proposé par la motion permettrait à la Commune de mieux anticiper à long terme et, surtout, d'avoir une vision sur le futur.

M. Ducellier abonde dans ce sens. Il souhaite ensuite apporter une réponse sur l'interaction avec l'Etat. Dans le canton de Genève, les PLQ sont développés par le Canton. Et ces PLQ, en règle générale, impliquent des investissements communaux. Pour preuve, le Conseil municipal vient de discuter d'un investissement de CHF 2 millions par rapport au PLQ Fontenette/Moraines/Léopard. Dans le PAV, la Commune devra faire face à de gros investissements à chaque nouveau projet d'aménagement. Certains considèrent aujourd'hui que la ville de Carouge voit clair dans les dépenses qu'elle aura ces prochaines années. A titre personnel, M. Ducellier émet un doute, d'où la volonté d'avoir cet outil. Il ne comprend pas cette discussion. Soit l'on veut planifier les finances, soit l'on ne veut pas. Il ne voit pas ce qui pourrait être dit de plus en commission. Cet outil est mis en place par le Canton dans tous les grands projets d'aménagement. Il n'y a que Carouge qui fait toute seule. M. Ducellier ne sait quoi dire si, comme pour la motion précédente, le Conseil municipal pense être au-dessus du Canton.

M. Baertschi rappelle qu'en 2016, la Cour des comptes avait rendu un audit de gestion et financier sur le PAV. Nicolas Walder, qui était en charge des finances à l'époque, avait présenté le déficit majeur auquel la Commune serait confrontée et les remontées qui viendraient dans un second temps. Il serait utile de réactualiser cette présentation.

A ce propos, Mme Molinari a signalé plus tôt que ce plan était justement en cours de réactualisation, en collaboration avec l'ensemble des communes de la Communauté des communes urbaines (CCU), les différentes directions qui sont impliquées et la Fondation PAV. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Mme Molinari ajoute que le Conseil administratif a bien conscience que chaque PLQ implique des dépenses communales, mais la planification va au-delà. Aujourd'hui, la Commune a une planification des équipements sur les prochains quinze ans environ, en relation avec l'arrivée des nouveaux habitants, les questions d'investissement pour les espaces publics, les

canalisations, etc. Une analyse a même été faite sur les subventions que la Commune pourrait percevoir. Encore une fois, Mme Molinari se réjouit de pouvoir donner ces explications en détail en commission, parce qu'elles lui semblent importantes pour que le Conseil municipal ait une image de tout ce qui est fait aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de renvoyer la motion en commission des Finances.

**Le renvoi de la motion en commission des Finances est refusé par 14 non, 13 oui et 5 abstentions.**

M. Etienne relève que la discussion a porté jusqu'à présent sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission. Il convient maintenant d'ouvrir le débat, pour éventuellement apporter des amendements à la motion avant de la renvoyer au Conseil administratif.

*Protestations dans l'assemblée*

M. Etienne demande une suspension de séance pour que le Président consulte le secrétaire général sur la procédure à suivre.

*La séance est suspendue cinq minutes.*

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne relève qu'au sein d'un conseil municipal, il arrive que les esprits s'échauffent et que l'on en oublie les règlements et les procédures. Il remercie le Président d'avoir ouvert la discussion sur la motion en elle-même. C'est cette procédure qui est suivie depuis que M. Etienne siège au Conseil municipal. Il s'exprimera donc maintenant sur la motion. Concernant d'abord la forme, il n'est malheureusement pas possible d'amender les considérants. Mais le dernier considérant, selon lequel la Commune n'aurait actuellement pas d'outils d'aide à la planification financière, correspond à un procès d'intention. Cela laisse planer un doute, alors que Mme Molinari, depuis qu'elle est en charge, et, avant elle, M. Walder et Mme Lammar ont toujours expliqué au Conseil municipal comment était traitée la planification financière. Ce que le groupe PLR laisse entendre, c'est que le Conseil administratif fait les budgets année après année et la planification financière à vue, sans outil, sans rien. Concernant ensuite la première « invite », M. Etienne aurait voulu savoir quelles sont les communes qui ont un outil de planification financière et si cet outil existe vraiment au niveau de l'Etat. Mais puisque la motion sera renvoyée au Conseil administratif, il devra malheureusement attendre que celui-ci revienne vers le Conseil municipal pour obtenir une réponse à cette question. Quant à la deuxième « invite », qui consiste à étudier la possibilité de doter la Commune d'un planificateur financier, encore faut-il savoir ce qu'est cet outil. Le Conseil municipal va renvoyer la motion au Conseil administratif sans avoir de réponse ici non plus. M. Etienne ne proposera pas de supprimer ces deux « invite », mais il souhaite une clarification de la part des motionnaires. Quant au troisième paragraphe, l'on ne sait pas s'il s'agit d'une « invite » ou d'une conclusion à la motion. M. Etienne souhaiterait donc également une clarification sur ce point.

M. Ducellier explique que le troisième point visait à intégrer les évolutions des recettes de la Commune, et pas uniquement ses charges. Il s'agit donc plutôt d'un complément à la deuxième « invite ». Il faudrait fusionner les deux points.

M. Calame relève que les membres du Conseil municipal ont été nombreux à demander une commission des Finances – le vote était très serré. La moindre des choses aurait été de pouvoir avancer sereinement sur les dossiers, sans essayer de passer en force avec

des « invite » qui ont la valeur qu'elles ont et des considérant qui, effectivement, donnent l'impression que la Commune n'a rien à disposition et qu'elle ne fait pas le travail. Puisque cette motion a été maintenue sans aucune considération pour ceux qui voulaient des explications, M. Calame la refusera en l'état.

M. Gerster est étonné. Un côté de cette table passerait toujours en force, tandis que l'autre jamais ? La motion comporte-t-elle une quelconque obligation de mise en œuvre ? Non, elle demande simplement que le Conseil administratif vienne en commission avec des informations. Il n'est marqué nulle part que la Commune doit prendre tel outil de planification. Elle doit seulement s'informer sur ce qui existe. M. Gerster ajoute que la motion a été cosignée par des professionnels qui siègent au sein de ce Conseil. Cela démontre bien que cet outil correspond à un besoin. Les autres membres du Conseil municipal font de la politique ; le fait que la Commune dispose d'un tel outil ne peut que les aider. Encore une fois, M. Gerster ne voit pas en quoi il s'agit d'un passage en force. Il s'agit d'économiser les deniers publics de la Commune en évitant une commission inutile dans laquelle les mêmes choses que ce soir auraient probablement été répétées. En revanche, une commission de travail sera convoquée en temps opportun, quand le Conseil administratif aura obtenu les informations.

M. Etienne entend bien M. Gerster, mais il rappelle que, lors de discussions précédentes au sein de ce Conseil, lorsque l'Alternative refusait un renvoi en commission, l'autre bord lui reprochait de ne pas vouloir l'écouter, de refuser de travailler ensemble et de passer en force. M. Etienne revient ensuite au dernier paragraphe de la motion que M. Ducellier proposait de simplement joindre à la deuxième « invite ». Le nouveau paragraphe serait incompréhensible. M. Etienne invite donc les motionnaires à proposer une autre formulation.

Pour M. Meyer, la troisième « invite » n'est pas incompréhensible. Elle demande simplement de faire quelque chose que toutes les communes font de toute façon, à tout moment. Qu'elle figure ou non dans la motion importe peu. Concernant ensuite le renvoi en commission, ceux qui le demandaient le voyait non pas comme une répétition de ce qui se dit ce soir, mais comme la possibilité de savoir précisément quels outils utilisés par les autres communes seraient différents de ceux de Carouge, et d'impliquer pleinement le service des finances (qui est composé d'excellents professionnels), afin d'arriver à juger le contenu réel de cette motion. Ils ne sont pas contre l'utilisation d'un outil de planification à long terme – la Commune en utilise déjà. La question est de savoir en quoi les outils qu'elle utilise sont insuffisants, quel outil pourrait être utile et comment il pourrait s'intégrer dans la planification qui se fait actuellement. C'est ce travail qui aurait dû être fait en commission.

Selon M. Barbuzzi, il serait effectivement nécessaire de reformuler la troisième « invite », qui n'est pas entièrement claire actuellement.

M. Ducellier propose de supprimer le troisième point et de reformuler comme suit la deuxième « invite » : « d'étudier la possibilité de doter la commune d'un planificateur financier, permettant d'avoir une vision à court, moyen et long terme des investissements à engager pour la réalisation d'équipements et d'infrastructures publics, en prenant en compte les besoins projetés des populations futures (charges et recettes) ».

Mme Bertholon posera ici ses questions, puisqu'il n'y aura pas de commission, du moins dans un premier temps, sur ce sujet. Sachant que la Commune présente au Conseil municipal des plans d'investissements financiers (pour chacun des derniers budgets, un plan d'investissements sur dix ans était présenté), quel est l'avantage que cet outil peut apporter ? Les motionnaires ou certains spécialistes ici présents peuvent-ils expliquer à

l'ensemble de ce Conseil ce qu'est un planificateur financier et quel est le résultat qu'il propose ?

M. Mützenberg a également une question pour les motionnaires, qu'il a évoquée plus tôt : quelles sont les communes qui utilisent cet outil ?

M. Prod'hom laissera M. Mützenberg à sa question. Il tenait en revanche à dire que cela fait douze ans que le groupe des Vert.e.s demande une vision sur le long terme, comme indiqué dans pratiquement chacune de ses déclarations. Cela fait douze ans que la Commune aurait pu faire avancer les rénovations de ses immeubles. Des immeubles sont régulièrement rénovés, mais combien jusqu'à présent ? Il ne s'agit pas de dire que le Conseil administratif ou les services font mal leur travail, mais de prendre maintenant le taureau par les cornes, de mettre des échéances pour rénover le patrimoine immobilier de la Commune et d'estimer combien cela coûte. De plus, un tel outil est utile pour la planification territoriale. Lors de développements de quartiers, comme par exemple à Meyrin, ou les Grands Esserts, ou encore les communaux d'Ambilly, des négociations ont bien sûr lieu avec l'Etat. M. Prod'hom a mentionné plus tôt le quartier Tambourine, pour lequel la Commune devrait verser une compensation à l'Etat afin de récupérer des terrains. Cela aurait pu être évité en ayant tous les éléments en main lors des premières négociations. Un tel outil permet d'avoir une vision claire. M. Prod'hom cite un autre exemple : Grosselin, ce sera 3'500 habitants. La Commune veut-elle intégrer d'un coup 3'500 habitants, ou serait-il préférable que l'arrivée des nouveaux habitants soient étalée dans le temps, pour avoir le temps de bien les accueillir, en leur offrant des infrastructures – il sait que Mme Molinari, comme lui-même, est favorable à la deuxième option. En résumé, il s'agit d'avoir une vision claire pour pouvoir négocier les aspects financiers, en estimant à la fois les investissements nécessaires mais aussi les rentrées fiscales attendues. La proposition d'amendement de M. Ducellier tend à clarifier les « invite » qui pourtant étaient claires, selon M. Prod'hom, lequel soutient toutefois cette modification si elle permet d'apaiser les esprits et que le Conseil municipal, quand il recevra le classeur du budget, puisse dire par exemple que 30% du patrimoine immobilier a pu être rénové et qu'il en reste 70% à rénover, ou, sur les investissements, que la Commune est en capacité d'accueillir tant d'habitants d'ici dix ans et vingt ans.

Mme Lammar réagit aux propos de M. Prod'hom. Elle ne peut pas laisser dire que, depuis douze ans, le patrimoine immobilier de la Commune a seulement été peu rénové. Elle pense au théâtre de Carouge, à la salle des fêtes, au musée, à toutes les petites rénovations ponctuelles et aux mises aux normes énergétiques, au tennis club, aux crèches (entre autres Acacias), à l'école des Pervenches, etc.

M. Etienne remercie M. Ducellier pour la proposition de clarification de cette motion, qui sera certainement renvoyée au Conseil administratif. Il tient ensuite à relever que, lorsque le Conseil municipal débat, il faut aussi prendre en compte la qualité du débat. Mme Bertholon a posé quelques questions aux motionnaires, sans obtenir, semble-t-il, de réponses. M. Mützenberg en a aussi posé une et M. Etienne a trouvé désobligeant que M. Prod'hom se contente de renvoyer M. Mützenberg à sa question.

Afin de répondre aux questions, M. Ducellier explique que l'objectif d'un planificateur financier est d'avoir une coordination avec les autorités cantonales dans la planification de l'aménagement. La Commune a une vision financière, le Canton en a une autre et, très souvent dans ce genre de projets, c'est au moment de l'exécution que l'on se rend compte que les visions financières sont différentes et incohérentes, ce qui entraîne des blocages. C'est la raison pour laquelle la volonté est de mettre en place cet outil commun Canton-Commune. Concernant les communes qui utilisent ce modèle, M. Ducellier cite celles de Thônex, de Meyrin, de Vernier et de Bernex, qui ont toutes subi ces dernières années de grandes modifications dans l'aménagement de leur territoire. Il a eu l'occasion de

collaborer avec ces communes, avec ce type d'outil qui aide à la fois les autorités et les porteurs de projets, pour avoir une vision claire en termes de planification. Encore une fois, l'objectif de la motion n'est pas d'imposer cet outil, mais d'avoir une réflexion et une coordination avec le Canton – M. Ducellier sait que la Commune en a peu l'habitude – pour avoir une vision cohérente, ensemble, de l'aménagement du territoire carougeois.

A l'instar de Mme Lammar, Mme Molinari a de la difficulté à laisser passer certaines affirmations, comme celle selon laquelle la Commune aurait oublié de coordonner ses activités avec celles du Canton. Elle s'étonne de cette affirmation gratuite.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement, qui consiste à modifier comme suit les deuxième et troisième « invite » : « d'étudier la possibilité de doter la Commune d'un planificateur financier, permettant d'avoir une vision à court, moyen et long terme des investissements à engager pour la réalisation d'équipements et d'infrastructures publics, en prenant en compte les besoins projetés des populations futures (charges et recettes) »

**L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 5 abstentions.**

**Le renvoi de la motion ainsi amendée au Conseil administratif est accepté par 17 oui, 4 non et 11 abstentions.**

#### **15. MOTION MO 034-2023 P : STATIONS DE RECHARGE SOLAIRES, CONNECTEES ET ECORESPONSABLES**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Lundi 14 octobre 2019 s'était déroulée la conférence de presse de l'Union des Villes genevoises (UVG), dont est membre la **Ville de Carouge**, sur le thème : Les villes genevoises s'engagent en faveur de la mobilité durable et de la qualité de vie.*

*L'UVG dispose désormais d'une charte qui fixe des objectifs et des moyens d'action pour favoriser le transfert modal vers une mobilité durable et améliorer la qualité de vie dans les grands centres urbains du canton.*

*En signant cette charte, les villes de Genève, Carouge, Vernier, Meyrin, Lancy et Onex se sont engagées à collaborer étroitement à la mise en place d'une série d'actions concrètes destinées à renforcer rapidement l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce mais aussi d'améliorer la qualité de vie de leurs habitant·e·s en limitant les pollutions de l'air et sonores.*

*Cela veut dire plus de vélos et surtout plus de vélos électriques, vélos cargos électriques et petites motos électriques. Cela engendre le devoir de donner des possibilités de recharges écoresponsables.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge :*

#### ***Invite le Conseil administratif à étudier :***

- 1) *La possibilité de mettre en place des stations de recharge solaires, connectées et écoresponsables.*

- 2) *Que ces stations soient produites à proximité (max proche Europe), en matériaux recyclables et nobles (bois et métal).*
- 3) *Pour un design qui s'intègre à l'environnement.*
- 4) *Intégration de nouveaux parkings pour vélos (stop au parking sauvage qui enlaidit Carouge)*

*Le Centre et Verts Libéraux*

*Date du dépôt : Carouge, le 15 juin 2023*

Mme Merle relève que cette motion s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris par la Commune dans le cadre de la charte des Villes genevoises, soit notamment d'offrir des conditions-cadres favorables au report modal vers les modes doux et de garantir des conditions d'accès performantes et confortables aux équipements publics pour les piétons. Aujourd'hui, au vu de l'accroissement continu du nombre de deux-roues électriques, il est nécessaire de mettre à disposition des usagers de ces véhicules des équipements leur apportant une réelle plus-value, que ce soit en termes de recharge, de casiers sécurisés ou de stations de gonflage. La mise en place d'infrastructures de ce type en différents points stratégiques de la ville permettrait également de lutter contre le stationnement sauvage des vélos, qui enlaidit l'espace public. Cette plus-value, c'est ce qu'apporteront des stations solaires pour vélos, et ce pour un investissement qui devrait rester modeste au vu des structures légères préconisées par la motion. Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre-Vert'libéraux remercie le Conseil municipal de réserver un accueil favorable à la motion.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Voignier, qui a l'habitude de dire qu'un nouveau président doit aussi tester d'autres directions, propose le renvoi en Toutes commissions réunies, afin d'avoir une discussion ouverte sur la proposition du groupe Le Centre- Vert'libéraux.

**Le renvoi en commission TCR est accepté par 19 oui, 0 non, 11 abstentions.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Fraomene recommande d'inviter les SIG pour expliquer ce qu'ils ont déjà mis en place en matière de bornes en partenariat avec d'autres communes. Il suggère en outre que la Commune approche les autres communes genevoises qui auraient déjà pris ce genre de dispositions, voire des communes du canton de Vaud.

Mme Merle souhaite que soient auditionnées différentes sociétés qui proposent des infrastructures légères. Elle se tient à disposition pour donner le nom de ces sociétés.

M. Kupferschmid invite le Conseil administratif à expliquer en commission les contraintes liées à la création de parkings à vélos sur la voie publique.

## **16. POSTULAT PO 003-2023 P : DE L'ESPACE POUR LE SPORT**

Le Président demande au secrétaire de donner lecture du postulat avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu le manque de terrains de sport pour le football carougeois.  
Vu la rénovation actuelle du terrain du boulodrome.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

***Invite le Conseil administratif***

*À étudier la possibilité de déplacer les terrains de tennis du boulodrome, au chemin des Goulettes 2.*

*Ce qui libérerait de l'espace pour remplacer le terrain en terre battue devant le stade ainsi que le terrain synthétique qui sera supprimé lors de la construction de la nouvelle piscine.*

*Le PLR, le Centre et les Verts-Libéraux  
Date du dépôt : Carouge, le 14 juin 2023*

M. Fraomene invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce postulat. Le territoire carougeois n'étant malheureusement pas extensible, un problème d'espaces disponibles se pose. Or, les infrastructures sportives sont importantes, que ce soit pour les jeunes de la commune ou tout type de population carougeoise. Il s'avère que les deux usagers du stade, soit l'Etoile Carouge et l'US Carouge, passeront l'année prochaine d'environ 500 membres à plus de 700 membres. Le sport pour tous a créé un engouement, comme l'a souligné Mme Lammar pour la natation. Le football féminin est aussi en plein essor. Ces clubs comptent donc plus de membres, ils développent des prestations supplémentaires, mais la Commune leur supprime des terrains. En parallèle, la problématique du Tennis club de Carouge a été discutée lors de la dernière commission Sports. La bulle qui couvre les deux terrains situés à proximité du boulodrome ne peut malheureusement pas être démontée en été, ce qui rend ces terrains impraticables quand il fait chaud. Il s'avère que Mme Lammar avait déjà entrepris des démarches avec le Tennis club de Carouge, parce qu'il existe au chemin des Goulettes 2 (petite ruelle qui ne se trouve pas sur le territoire carougeois, mais à sa frontière) des terrains de tennis, qu'il faudrait remettre un peu état. Ce site dispose également d'une buvette et d'un restaurant, qui pourraient être repris soit par le club soit par d'autres exploitants. Une telle solution permettrait à la fois de libérer de la place pour un terrain de foot et de faire bénéficier le tennis club d'une infrastructure plus moderne et bien mieux adaptée en été.

Mme Kaytak est ravie de ce postulat, que le groupe Le Centre-Vert'libéraux a cosigné. Cela fait bientôt trois ans qu'elle tire la sonnette d'alarme concernant ces deux terrains à la Fontenette qui sont vétustes et voués à disparaître. Ce soir, elle attire à nouveau l'attention de l'assemblée sur les conséquences préjudiciables que la perte de ces deux terrains aurait sur le Tennis club de Carouge : des impacts significatifs sur les activités et les services offerts par le club, tels que l'organisation des cours, le programme sport-études, les camps pendant les vacances et les tournois. Pour rappel, il y a trois ans, le Tennis club de Carouge était le premier club du canton à proposer un programme sport-études. Aujourd'hui, quatre clubs en proposent, parmi lesquels Drizia, qui se situe tout près de Carouge. En tant que conseillère municipale, Mme Kaytak redoute que les joueurs carougeois ne se tournent vers la concurrence. Il est impératif d'examiner toutes les solutions envisageables. Mme Lammar a indiqué que plus aucun espace n'était disponible sur le territoire carougeois. Pour préserver la prospérité du Tennis club de Carouge, Mme Kaytak espère que le Conseil municipal fera bon accueil à ce postulat.



**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

M. Von Burg propose, au nom du groupe socialiste, la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif. Ce postulat émane quasiment de la dernière séance de la commission Sports qui avait discuté notamment de la nécessité d'obtenir ces terrains de tennis. À ce stade, une nouvelle discussion en commission serait inutile. Une séance de commission sera en revanche nécessaire quand un projet chiffré aura été élaboré.

M. Fraomene remercie M. Von Burg pour sa proposition, qu'il soutient. Il existe un degré d'urgence dont il faut avoir conscience. Si le postulat est renvoyé en commission Sports, celle-ci se réunira à une date incertaine, sachant que peu de dates sont disponibles. Or, Mme Lammar a expliqué lors de la dernière commission que la Commune avait une possibilité d'obtenir ce terrain jusqu'au 30 juin. Il faut donc une décision avant cette échéance. Si la Commune rate le train aujourd'hui, elle ne disposera pas d'autres solutions, à moins bien sûr que le Conseil municipal ne veuille un terrain de foot au-dessus de la piscine couverte de la Fontenette. M. Fraomene l'invite donc à accepter la discussion immédiate.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

**La discussion immédiate est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote le renvoi du postulat au Conseil administratif.

**Le renvoi du postulat au Conseil administratif est accepté par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.**

**17. RESOLUTION MUNICIPALE RM 007-2023 P : ASSURER LA PERENNITE DU FINANCEMENT INTERCOMMUNAL DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI**

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la résolution.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Considérant que la très large majorité des communes a accepté de pérenniser le financement de 500 places d'hébergement.*

*Vu la nécessité de disposer d'au minimum de 500 places d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri sur le Canton.*

*Vu les efforts effectués depuis des années par la Ville de Genève et les associations pour financer et proposer des places d'accueil à Genève.*

*Vu les accords et les bases légales existants pour une répartition des compétences et du financement plus égalitaire dans ce domaine.*

*Vu le recours de la commune de Cologny à l'encontre de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) maintenant le dispositif dans un état d'incertitude jusqu'à la décision de justice.*

*Vu la précarisation qui en découle pour les personnes sans-abri et les personnes qui les accompagnent.*

*Vu la nécessité d'assurer la poursuite du dispositif et de le consolider à long terme.*

*Vu le besoin d'un signal politique fort pour le maintien de ce dispositif et de la qualité de ses prestations qui offre un peu de sécurité et de répit à des personnes en situation de grande précarité.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### **Invite le Conseil administratif**

- *A écrire au Conseil d'État du canton de Genève afin de réaffirmer le soutien et la solidarité de la Ville de Carouge dans le cadre de l'hébergement d'urgence.*
- *A prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de l'Association des communes genevoises afin d'inciter la commune de Cologny et toutes autres communes qui seraient susceptibles de le faire d'une solidarité nécessaire au sein du canton entre les communes.*
- *A accompagner de manière active les démarches qui visent à créer les places d'hébergement de manière pérenne et en fonction des besoins croissants de la population et ce sans aucune distinction mais aussi à assurer un accompagnement de qualité que ce soit des soins, des aides psychologiques ou autres.*

*Carouge, le 14 juin 2023*

*Les Vert.e.s*

*Les références :*

- *La Constitution fédérale, art. 12 : droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse*  
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>
- *La Constitution cantonale genevoise, article 14 : dignité, article 28 : droit au logement, article 38 : droit à un niveau de vie suffisant*  
[https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2013/1846\\_fga/20230306/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2013-1846\\_fga-20230306-fr-pdf-a.pdf](https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2013/1846_fga/20230306/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2013-1846_fga-20230306-fr-pdf-a.pdf)
- *L'étude des besoins en matière d'hébergement d'urgence, Mandat réalisé conjointement pour le compte du Département de la cohésion sociale et de la solidarité Ville de Genève, Professeur Jean-Michel Bonvin, Institut de recherches sociologiques (IRS) M. Oscar Waltz, Institut de recherches sociologiques (IRS) Université de Genève, M. Thomas Vogel, Consultant indépendant, septembre 2021, page 5*  
[https://www.unige.ch/communication/communiqués/application/files/3316/3220/7439/Rapport\\_BesoinsHU.pdf](https://www.unige.ch/communication/communiqués/application/files/3316/3220/7439/Rapport_BesoinsHU.pdf)
- *Le rapport d'activité 2021 du CauseE*

[https://lecause.ch/wp-content/uploads/2022/10/CAU\\_Rapport-2021\\_WEB.pdf](https://lecause.ch/wp-content/uploads/2022/10/CAU_Rapport-2021_WEB.pdf)

- *La réponse du 6 avril 2023 à la QE-668 « Prise en charge sociale pour les personnes sans abri ayant droit aux prestations financières institutionnelles données par la Ville et le Canton » de Madame Ana Maria Barciela Villar*  
[https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=6050&tx\\_displaycontroller\[tx\\_vqecm\\_enfants\]=5353](https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=6050&tx_displaycontroller[tx_vqecm_enfants]=5353)
- *Les citations du Professeur Jean-Michel Bonvin, M. Oscar Waltz, M. Thomas Vogel, Op., page 21, pages 67 à 68 et pages 14-15*
- *La Loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) du 3 septembre 2023*  
<https://qe.ch/grandconseil/data/loisvotee/L12911.pdf>
- *Le Règlement d'application de la Loi sur l'aide aux personnes sans abri (RAPSA) du 12 octobre 2022*  
<https://www.merkt.ch/lois/RAPSA-Reglement-d'application-de-la-loi-sur-l'aide-aux-personnes-sans-abri.html>
- *La Loi modifiant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI)*  
<https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/31830/fr>
- *Le communiqué de presse de l'ACG du 17 novembre 2022, « Les communes genevoises pérennisent le financement du dispositif d'hébergement d'urgence »*  
[https://www.acq.ch/sites/www.acq.ch/files/Communique%20AG\\_ACG\\_vote\\_2022.11.17.pdf](https://www.acq.ch/sites/www.acq.ch/files/Communique%20AG_ACG_vote_2022.11.17.pdf)

M. Reich souligne que parler de sans-abrisme, c'est parler de dignité humaine. Il s'agit d'un sujet important, qui a retenu l'attention des constituants puisque l'on trouve des dispositions sur la dignité humaine dans la Constitution cantonale. La loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) clarifie les compétences communales et cantonales. Les communes sont exclusivement compétentes pour délivrer les prestations suivantes liées à l'accueil d'urgence de personnes sans-abri : l'hébergement collectif d'urgence, incluant les repas et les soins élémentaires d'hygiène, l'appui social ponctuel de premier recours et la primo-orientation sociale. Alors que le Canton est exclusivement compétent pour les prestations de suivi sanitaire, notamment les soins infirmiers dans les hébergements collectifs d'urgence et les consultations ambulatoires mobiles de soins communautaires. M. Reich se permet de souligner qu'il y a une ligne de partage entre ce qui relève du soin et ce qui relève de l'accueil, qui est aussi une ligne de partage entre les compétences cantonales et les compétences communales. Cela étant, le Conseil administratif soutient bien sûr la lutte contre le sans-abrisme, parce qu'il s'agit d'une question de dignité humaine. Il se demandait si le recours avait un effet suspensif. C'est la juridiction saisie qui le dira mais, d'après ce qui aurait été dit à l'ACG hier, ce ne serait pas le cas. Le Conseil administratif, si le Conseil municipal souhaite qu'il intervienne, le fera volontiers parce que, sur le fond, la lutte contre le sans-abrisme a fait l'objet, après de nombreuses discussions, d'un large consensus, tant au niveau cantonal qu'entre les communes dans leur ensemble. Il s'agit d'un véritable enjeu, qui doit être soutenu.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Fort des propos de M. Reich, M. Gerster suggère aux auteurs de la résolution de modifier la troisième « invite », qui mentionne les soins. Puisque ceux-ci sont de la compétence cantonale et ne dépendent pas de la Commune, il semble inutile d'indiquer que Carouge veut des soins de qualité.

M. Prod'hom propose de supprimer la dernière partie de la troisième « invite », qui s'arrêterait après « un accompagnement de qualité ».

Le Président soumet au vote l'amendement, qui consiste à modifier comme suit la dernière « invite » : « A accompagner de manière active les démarches qui visent à créer les places d'hébergement de manière pérenne et en fonction des besoins croissants de la population, et ce sans aucune distinction, mais aussi à assurer un accompagnement de qualité. »

**L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la résolution ainsi amendée.

**La résolution ainsi amendée est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.**

## **18. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## **19. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 035-2023 du parti socialiste intitulée « Immeuble 43 rue Vautier, servitude de passage »

Mme Lammar rappelle en préambule que la servitude permettait de passer par ce qui était anciennement les halles de Carouge. Le parti socialiste mentionnait que des voitures stationnées empêchaient le passage de la rue Vautier au petit parc à l'arrière, alors que la servitude devrait permettre ce passage. Il posait deux questions, dont la première consistait à savoir s'il s'agissait d'une posture délibérée du propriétaire de l'immeuble qui souhaiterait un abandon de cette servitude ou d'une simple négligence.

La réponse est la suivante.

Chères Mesdames,  
Chers Messieurs,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2023, vous trouverez ci-après les éléments de réponse suivants :

#### **Réponse 1 :**

La servitude de passage public, conclue le 11 avril 1990 à l'époque de l'exploitation des "Halles de Carouge" et grevant la parcelle 346, sise 43 rue Vauthier, permet aux piétons d'accéder à la zone de détente située sur la parcelle 1215 également grevée d'une servitude d'usage au profit de la Ville de Carouge.

Cette servitude a été accordée simultanément à la mise en exploitation commerciale du rez-de-chaussée de l'immeuble "Les Halles de Carouge".

- **La servitude précise sous chiffre 1 que**  
*"le passage est ouvert au public de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 17h00 le samedi".*
- **La servitude précise sous chiffre 2 que :**  
*"Ces horaires d'ouverture devront être respectés quelle que soit l'utilisation du rez-de-chaussée, les propriétaires des parts sur lesquelles l'assiette de la servitude se situe prendront toutes les mesures nécessaires, afin d'assurer l'ouverture du passage public, conformément aux heures figurant sous chiffre 1"*
- **La servitude précise sous chiffre 3 que :**  
*Chaque propriétaire s'engage, lors d'une vente ou d'un transfert quelconque, à informer les nouveaux propriétaires de l'existence de cette convention et à lui faire prendre toutes les obligations liées à la présente convention.*

La Servitude est en force et les horaires d'ouverture sont respectés par la copropriété

**2) En décourageant ainsi toute personne souhaitant rejoindre le parc public situé à l'arrière de cet immeuble, quelles serait dans le temps les chances d'une extinction de ladite servitude ?**

La servitude, inscrite au registre foncier ne peut pas s'éteindre, par ailleurs, nous avons contacté la copropriété qui nous a indiqué qu'il n'y avait aucune volonté de découragement de sa part d'empêcher le passage.

Nous avons néanmoins rappelé à cette dernière que seul le stationnement temporaire devant la porte du garage pour permettre le chargement et le déchargement de tableaux de l'artisan peintre copropriétaire est autorisé et qu'il ne doit pas empêcher l'accès PMR au passage public.

La copropriété ne désire pas installer une signalisation quelconque concernant cette servitude sur son domaine privé.

**Historique :**

Pour rappel, la servitude de passage public, conclue le 11 avril 1990 à l'époque de l'exploitation des "Halles de Carouge" et grevant la parcelle 346, sise 43 rue Vauthier, permet aux piétons d'accéder à la zone de détente située sur la parcelle 1215 également grevée d'une servitude d'usage au profit de la Ville de Carouge.

La même question concernant l'accès et les horaires définis par la servitude a déjà été posée par M. Paparou au CM en 2013 et avait obtenu les mêmes réponses.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, chères Mesdames, chers Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 164-2023 de M. Ducellier relative à la surélévation de bâtiments à la place d'Armes

En complément à la réponse apportée lors de la précédente séance, Mme Molinari mentionne les éléments suivants.

En janvier 2022, la Commune a été sollicitée simultanément sur deux plans :

1. par l'office de l'urbanisme (OU) concernant la dérogation de l'art. 2 al 2 LGZD qui permet de se passer d'un PLQ en ZD
2. par l'office des autorisations de construire (OAC) sur la demande préalable n° 317275 sur le projet de surélévation

Concernant l'établissement d'un PLQ, le Conseil administratif a communiqué à l'office de l'urbanisme qu'il ne souhaite pas entrer en matière sur une dérogation à l'obligation d'élaborer un PLQ. En effet, cet instrument permet de coordonner les objectifs des collectivités publiques en cadrant le développement urbain par les outils adéquats et s'accompagne également d'un processus démocratique et participatif.

En effet, ces enjeux sont d'autant plus importants dans ce contexte particulièrement sensible à proximité immédiate du périmètre protégé du Vieux Carouge et dans un contexte où les demandes et attentes de la population sont particulièrement fortes. Le Conseil administratif a aussi souligné l'importance de garantir les prérogatives du Conseil municipal et a émis des réserves quant à l'ampleur de l'intervention, notamment les surfaces de plancher, l'impact sur les espaces publics et le paysage.

Sur la deuxième sollicitation, la Commune a communiqué par un préavis favorable sous condition qu'elle pouvait rentrer en matière sur des modifications des bâtiments mais sous la stricte condition préalable d'un PLQ, en répétant les mêmes réserves sur la qualité du projet.

Les autorités cantonales n'ont pas encore finalisé leur décision. Cependant, face à la possibilité, qui risque de prévaloir dans ce cas, que la demande de la ville de Carouge d'établir un PLQ soit refusée par les autorités cantonales, Mme Molinari informe le Conseil municipal que le Conseil administratif a donc communiqué aux autorités cantonales qu'en l'absence d'établissement d'un PLQ, le préavis de la Commune sur le projet concerné doit être considéré comme défavorable.

La Commune considère en effet qu'il n'est pas possible d'entrer en matière sur le projet de surélévation présenté, car, de par son ampleur, il n'est en l'état pas approprié dans le contexte, la localisation, et les caractéristiques morphologiques de ce quartier.

#### Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 158-2023 de M. Baertschi relative à la taxe déchet adressée à l'association Le Boulet

Depuis janvier 2017, la ville de Carouge a commencé à appliquer la directive cantonale mettant fin aux tolérances communales pour l'élimination des déchets urbains incinérables des entreprises. Cela a conduit à une collaboration étroite entre le service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

L'avantage principal de cette coopération est de faciliter l'échange d'informations de terrain entre les deux organismes, renforçant ainsi leur efficacité et leur efficience, tout en permettant la mise à jour des données des entreprises domiciliées à Carouge.

Il convient de souligner que la dénomination "entreprises" englobe toutes les entités privées et publiques du canton, indépendamment de leur forme juridique. De plus, les associations, organisations non gouvernementales et les fondations sont également considérées comme des "entreprises" par le REG.

À compter de janvier 2023, dans le but d'effectuer l'enregistrement d'une association dans sa base de données, le REG requiert que ces dernières remplissent un formulaire permettant d'établir une corrélation entre le numéro d'identification interne attribué par le REG et le numéro d'identification des entreprises (IDE), qui assure une identification sans équivoque des entités et facilite les démarches auprès des diverses instances administratives de la Confédération, des cantons et des communes.

Depuis le début de la collaboration avec le REG, le SVEM a explicitement précisé le rôle de cet organisme ainsi que les modalités de communication à entretenir avec les entreprises de Carouge. En tant que banque de données de référence, accessible au public, la mission principale du REG est de recueillir, de vérifier et de mettre à disposition des informations relatives à l'ensemble des entités exerçant une activité dans le canton de Genève.

L'examen des critères de soumission à la taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets, ainsi que la facturation de ladite taxe, relèvent exclusivement de la compétence du SVEM, en sa qualité de service communal chargé de la mise en œuvre du règlement municipal et des orientations cantonales en matière de gestion des déchets.

En ce qui concerne l'association Le Boulet, celle-ci bénéficie d'une exonération de la taxe, étant donné qu'elle ne remplit pas les critères de taxation. Cette situation s'explique notamment par l'absence de personnel salarié et par le fait que les locaux utilisés pour développer son activité associative se situent au domicile légal de son président.

La communication entre le personnel du REG et du SVEM s'effectue de manière fluide, respectueuse, régulière et professionnelle. De plus, depuis le début de leur collaboration en 2017, les domaines de compétence de chaque service ont été clairement définis et respectés.

## **Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

### Questions écrites

#### M. Lauret : Motion 029-2023

La motion 029-2023 « Le rôle des aînés dans le soutien scolaire » a été renvoyée au Conseil administratif lors du Conseil municipal du 16 février 2023.

Qu'en est-il de la réflexion et de l'avancement de cette motion ?

### Questions orales

#### M. Fraomene : Motion « Station de réparation pour vélos »

La question de M. Fraomene concerne la motion qu'il avait déposée en septembre 2021, relative aux bornes de réparation pour vélos. N'ayant pas pu poser cette question durant son année de présidence, il la pose ce soir.

Mme Molinari avait abordé ce sujet, même si M. Fraomene n'avait pas pu poser la question, lors d'une commission – et, de mémoire, également en plénière. Elle avait précisé que les travaux étaient en cours, que la ville de Carouge avait bien approché les communes qui disposaient déjà de telles stations, et notamment Lancy dont le modèle devant le centre commercial ne s'est pas avéré satisfaisant. La Commune a donc poursuivi ses recherches, qui sont aujourd'hui à bout touchant. Mme Molinari dirait qu'heureusement, l'étude a pris un peu de temps parce qu'un nouveau modèle est sorti

récemment, bien plus performant et intéressant. Elle avait annoncé en commission que le modèle retenu disposera d'un système de gonflage des pneus et d'un système de réparation, avec des outils, et sera installé en plusieurs endroits de la ville, et ce de façon imminente.

M. Fraomene n'était malheureusement pas présent à la commission évoquée par Mme Molinari, parce qu'il ne peut pas être présent à toutes les commissions. Cela dit, il souligne que la motion date de 2021. Il espère que l'étude aura été exhaustive. Il ajoute, pour information, que le gonflage de pneu existe sur les bornes qui sont en fonction dans les autres communes depuis deux ou trois ans.

#### M. Fraomene : Place de l'Octroi

M. Fraomene rappelle qu'un aménagement avec des arbres en pot a été réalisé à la place de l'Octroi. Un carré a été nettoyé par le service voirie. M. Fraomene souhaite savoir si la Commune compte nettoyer entièrement la place, qui est noire – c'est la première chose que l'on voit en arrivant sur Carouge, quel que soit le mode de transport utilisé.

Mme Molinari apportera une réponse lors de la prochaine séance.

#### M. Chérix : Abribus

M. Chérix a abordé cette question plus tôt, mais il la réitère ici. La Commune prévoit-elle de couvrir les abribus pour apporter de l'ombre ? En effet, un certain nombre d'entre eux se trouvant au soleil, ils sont parfois brûlants.

Mme Molinari explique que Carouge compte plusieurs types différents d'abribus. Ceux qui sont situés dans la partie historique, en zone plan de site, sont soumis à des contraintes particulières, au vu du peu d'espace à disposition. À l'époque, ils ont été choisis pour leurs qualités esthétiques – que l'on considérerait peut-être différemment aujourd'hui, sachant que ce choix date d'il y a plusieurs années déjà. Il serait compliqué de les modifier, puisque l'espace qui leur est dévolu est retreint. Du reste, il n'y a même pas d'abribus au niveau de la place du Marché, en direction de la ville de Genève, parce que l'espace n'est pas suffisant. Cela dit, la Commune souhaite s'orienter vers des abribus qui permettent de mieux protéger les usagers et usagères des transports publics en hiver, en étant un peu plus fermés pour pouvoir, par exemple, abriter les poussettes de la pluie, mais aussi les personnes à mobilité réduite. Toutefois, comme Mme Molinari le disait à l'instant, la marge de manœuvre est très limitée pour les abribus dans le centre-ville. Hors du centre-ville, la Commune installe depuis quelques années de nouveaux abribus bien plus confortables pour les usagers et usagères, plus spacieux et dont le toit est végétalisé. Sauf erreur, Carouge était la première commune du canton à le faire. Elle continuera dans ce sens. Mme Molinari ajoute que, pour le projet de BHNS que le Conseil municipal a renvoyé en commission ce soir, la Commune pourra envisager d'installer ce type d'abribus.

#### M. Voignier : Alors, comment ?

M. Voignier ne posera pas de question écrite pour savoir où en est le postulat qu'il avait déposé en février 2022 pour une ville adaptée aux personnes à mobilité réduite et mal voyantes. Mais, comme il l'avait promis lors du dernier Conseil municipal, il y reviendra à chaque séance. Il entend sans cesse que l'on va penser aux personnes à mobilité réduite – encore à l'instant à propos des abribus. Il intervient en commission sur ce sujet – suite à une remarque de sa part, la ludothèque a été corrigée pour mettre une porte automatique. Cela fait un moment déjà qu'il a demandé cette étude, son postulat a été suivi par le Conseil municipal. Il sait que les services sont surchargés, qu'ils ont beaucoup



de travail, que les vacances vont débiter, mais il est temps que le Conseil administratif revienne sur ce postulat. Un nombre impressionnant de commissions d'urbanisme ont été planifiées dans le mois qui suivait la présentation des projets au Conseil municipal. Après plus d'une année, il est temps d'avoir une commission pour savoir ce qui est fait pour l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux et les lieux subventionnés. Il espère qu'il sera entendu ce soir et qu'il obtiendra une réponse. Il aurait souhaité pouvoir retirer cette question parce que le Conseil administratif lui aurait répondu dans ses communications. Il regrette de devoir la poser encore une fois.

Mme Lammar tâchera d'agender une commission pour expliquer ce qui a été réalisé et ce qui est prévu dans les différents bâtiments communaux. Le mois de juin était chargé. Une commission sera prévue dans l'agenda de la rentrée.

M. Voignier reconnaît que le mois de juin était chargé, mais son postulat a été déposé il y a déjà un certain temps. Il espère que ce postulat aura permis d'adapter certains aménagements.

#### M. Mützenberg : Police à Saint-Joseph

M. Mützenberg a pu observer jusqu'à très récemment que la police cantonale venait régulièrement et s'arrêtait, comme sur une sorte de dépose-minute, sur la zone piétonne de Saint-Joseph, pour aller manger. Il a approché un agent pour savoir si cela était autorisé uniquement pour la police cantonale, ou aussi pour la police municipale, voire pour tout un chacun. L'agent, qui était d'ailleurs très sympathique, lui a répondu qu'effectivement, il venait régulièrement, qu'il n'avait pas l'intention de changer son comportement, qu'il continuerait à venir et qu'il ne voyait aucun problème à ce que le Conseil municipal en discute. Il a même donné son numéro de matricule à M. Mützenberg, qui pourra le transmettre au Conseil administratif – cet agent vient du poste de Rive. Cette réponse a laissé M. Mützenberg pantois, parce que chacun fait des efforts pour que cette zone piétonne ne devienne pas un dépose-minute pour venir chercher des plats à l'emporter. Il invite le Conseil administratif à prendre langue avec le conseiller d'Etat en charge, pour voir dans quelle mesure cette pratique pourrait être modifiée.

M. Reich apportera une réponse ultérieurement.

#### M. Mützenberg : Bornes à Carouge

M. Mützenberg relaie une question qu'on lui a posée et à laquelle il n'a pas su donner de réponse précise. Elle concerne les bornes pour les voitures électriques. On lui a demandé où se situaient les principales bornes électriques à Carouge, s'il existait un plan de ces bornes et combien il y en avait. Il souhaiterait donc obtenir ces informations, et peut-être même savoir si la Commune envisage d'en installer de nouvelles, afin qu'il puisse répondre à ces questions.

Mme Molinari fournira avec plaisir à M. Mützenberg la liste et peut-être même un plan des bornes électriques, sachant qu'il en manque toujours une, pour laquelle la Commune continue de mener le travail avec les autorités cantonales.

#### Mme Cambier : Nos espaces verts et leur entretien : quelles mesures sont prises pour lutter contre la présence d'épillets dans les pelouses et autour des arbres ?

Mme Cambier a été contactée par des propriétaires de chiens qui se font beaucoup de soucis par rapport à l'invasion des épillets dans les espaces verts carougeois. Les épillets ressemblent à de petits épis de blé qui collent aux vêtements, pour les humains, et qui, pour les chiens et les chats, entrent dans les oreilles, s'insinuent entre les coussinets des pattes, vont dans les narines, peuvent attaquer les yeux, la vulve chez la

chienne, le fourreau chez le mâle, l'anus et les sacs anaux. Les chiens doivent souvent être amenés chez le vétérinaire, ce qui engendre des coûts relativement importants pour les propriétaires. Mme Cambier est allée regarder dans son quartier comment était l'herbe : celle-ci est effectivement triste, toute jaune et pleine d'épillets. Elle souhaite savoir ce que la Commune a prévu ou prévoit de faire à cet effet, au niveau de l'entretien des parcs.

Mme Molinari signale qu'une attention particulière est portée aux épillets, qui font partie des plantes nuisibles. Le service des espaces verts collabore avec les autorités cantonales, sachant que cette plante ne pourra bien sûr pas être éradiquée par une commune seule. Concernant ensuite le mauvais état des pelouses et des prés en général, il résulte des grandes chaleurs qui sont arrivées très tôt dans la saison. Le Conseil municipal a plusieurs fois discuté de l'importance d'avoir des mesures d'économie d'eau et de prévenir les pénuries d'eau. Si la pelouse de la piscine continue à être arrosée, c'est parce que cet espace est dévolu à un usage intensif par de nombreux utilisateurs et utilisatrices. Mais sur d'autres espaces, il n'y a aucun arrosage automatique, et il n'est bien sûr pas prévu d'en installer. Si Mme Cambier souhaite des informations supplémentaires, Mme Molinari se renseignera volontiers auprès de ses services et apportera un complément de réponse après l'été.

Mme Cambier remercie Mme Molinari pour cette réponse qui semble suffisante.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président souhaite un bel été à l'assemblée et clôt la séance à 22h50.